43e ANNÉE. — 1894

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 4. — 15 Avril 1894



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1894

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnes à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration prefère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

UN AMBASSADEUR DÉSAGRÉABLE A LA COUR DE LOUIS XIV

(SIR WILLIAM TRUMBALL, 1685-1686)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Un mois environ avant la révocation de l'édit de Nantes, un nouvel envoyé extraordinaire fut choisi pour occuper le poste d'ambassadeur d'Angleterre auprès de la cour de Versailles.

Sir William Trumball, — c'était son nom — était né en 1638, dans un village du Berkshire, où son père remplissait les fonctions de juge de paix. Il avait fait ses premières études dans la maison paternelle, puis était successivement passé aux collèges de Oakingham, de Saint-John et de All Soul's, ces deux derniers à Oxford, où il prit le grade de bachelier en droit. En 1666, il avait commencé à plaider à la cour du vice-chancelier. Il a lui-même raconté, dans son autobiographie inédite, qu'il gagna en appel son procès en exemption de paiement de ses inscriptions de doctorat. Entré, en 1683, au service du gouvernement, il avait accompagné lord Dartmouth à Tanger, en qualité de juge-avocat de la flotte dans les contestations entre les habitants et la couronne d'Angleterre. L'administration lui fut ouverte à son retour, et c'est là que Jacques II était allé le prendre pour en faire, malgré lui, un envoyé extraordinaire à Versailles.

L'ambassadeur de Louis XIV, Barrillon, écrivait le 10 septembre 1685 :

« Le nom de celui qui vient à la place de Mylord Preston est le chevalier Trombal. Le roi d'Angleterre m'en a dit beaucoup de

bien et le croit fort habile, principalement dans la connaissance des lois civiles, aussi bien que dans celles du pays. »

Choix excellent en effet au point de vue de l'honorabilité, du savoir et des intérêts anglais, mais détestable pour la politique de Louis XIV. Il eût été impossible de trouver un diplomate plus antipathique à l'autocrate français : Protestant, il ne cachait pas l'intérêt qu'il portait à ses malheureux coreligionnaires de France ; honnête homme, il n'était pas à vendre, comme le ministre Sunderland ou les ambassadeurs Skelton et Albeville ; diligent et ferme, les plaisirs de Versailles ne pouvaient le corrompre ni les menaces l'intimider ; savant jurisconsulte, la justice et le droit n'étaient pas à ses yeux de vains mots que le bon plaisir d'un monarque peut effacer de la conscience des hommes et fouler aux pieds sans soulever des protestations.

De tout cela Louis XIV eut d'emblée un fâcheux pressentiment. Les mots de loi, de justice, de droit sonnaient mal à son oreille. Il s'empressa de répondre à Barrillon :

« Il me paraît que la qualité de jurisconsulte anglais n'est pas la plus convenable pour maintenir la bonne intelligence entre moi et le roi d'Angleterre, et qu'elle ne sert souvent qu'à trouver des difficultés où il n'y en doit point avoir[1]. »

Un jurisconsulte français tel que ceux de son règne, Harlai par exemple, passe encore; mais un jurisconsulte anglais, ne voyant pas le droit à la clarté des lumières royales, c'était intolérable !

Où il n'y avait pas de difficultés pour celui-là, il y en aurait pour celui-ci, et Trumball n'était pas homme à les taire, si on en suscitait dans le ressort de son ambassade.

Néanmoins le chevalier Trumball partit de Londres le 12 novembre, ainsi que l'annonçait la *Gazette de France* du 15.

Un mois plus tard, la même *Gazette* publiait cet entrefilet :

« Le 11e, le chevalier Trumball, envoyé extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, eut sa première audience publique du Roi, de Mme la Dauphine, de Mgr le duc de Bourgogne, de Mgr le duc

1. Archives du ministère des affaires étrangères : *Négociations en Angleterre de l'ambassadeur Barrillon.*

d'Anjou, de Monsieur et de Madame. Il était accompagné d'un grand nombre de gentilshommes Anglais, et il avait été amené par le sieur de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, qui avait esté le prendre dans les carrosses du Roi et de Madame la Dauphine. »

I

Malgré l'intervention et la présence de cet introducteur si bien nommé, le monarque et l'ambassadeur se virent d'un mauvais œil.

La révocation de l'édit de Nantes avait froissé profondément Trumball. Indépendamment du point de vue protestant, humain ou libéral, au simple point de vue de la légalité, elle constituait pour le jurisconsulte une violation flagrante de la foi et du droit.

Sans provocation d'aucune sorte, sans autre motif que l'absolutisme de son intolérance, et cédant aux instances du clergé, le Roi avait déchiré « un édit perpétuel et irrévocable », donné comme tel par son grand-père, maintenu comme tel par son père, accepté et proclamé comme tel en son propre nom, à son avènement, dans la Déclaration du 8 juillet 1643, voire par lui-même dans son édit de juin 1680.

N'avait-il pas aussi dans l'intervalle écrit à l'électeur de Brandebourg, en 1666, au sujet du maintien de l'édit de Nantes :

« C'est la règle que je me prescris à moi-même tant pour observer la justice que pour leur témoigner (aux protestants) la satisfaction que j'ai de leur obéissance et de leur zèle pour mon service. »

Mais l'édit de Révocation lui-même fut aussitôt iniquement et cruellement interprété.

D'abord l'article IV. Il enjoignait aux ministres de sortir du royaume quinze jours après la publication, *sans rien spécifier concernant leurs biens ou leurs familles.* Certes, l'adage « qui ne dit mot consent » trouvait ici son application. Il allait de soi, n'est-ce pas ? que ces bannis innocents pouvaient, à tout le moins, emmener leurs enfants, la partie la plus chère de leur personne.

Or, le 21 octobre 1685, le marquis de Seignelay écrivait ceci aux intendants :

« Vous serez pleinement informé, tant par la copie que je vous adresse de l'Édit que le Roy a nouvellement fait expédier que par la lettre qui l'accompagne, de ses intentions et de ce qu'elle désire de vos soins pour l'exacte observation et exécution de cet Edit. C'est pourquoy je n'y adjousteray rien que pour vous dire que dans les certificats (de sortie) que vous expédierez aux ministres qui voudront se retirer, vous ne compreniez que leurs personnes, celles de leurs femmes et de leurs enfants de l'aage de sept ans et au-dessous, l'intention de sa Majesté estant que leurs enfants qui auront plus de sept ans restent dans le royaume, et qu'ils ne disposent pas de leurs immeubles[1]. »

Passons à l'article XII :

« Pourront au surplus lesdits de la R. P. R., en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre Royaume, Païs et Terres de notre obéissance, et y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, sous prétexte de ladite R. P. R., à condition, comme dit est, de ne point faire d'exercice ni de s'assembler sous prétexte de prières ou de culte de la dite Religion, de quelque nature qu'il soit sous les peines cy dessus de corps et de biens. »

Donc, à défaut de la liberté de culte, ils conservent la liberté de leur propre conscience, au sujet de laquelle on ne les violentera pas.

C'est bien ainsi que cet article fut universellement entendu : la *Gazette* du médecin Renaudot, organe officiel auquel les ministres d'État eux-mêmes fournissaient souvent des notes, annonce, le 27 octobre, la publication de l'édit révocatoire, dont elle donne le résumé. « Ceux de la R. P. R., dit-elle, pourront demeurer dans le royaume et y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, sans y estre troublés sous prétexte de leur religion. »

Le président de Harlai écrivait au secrétaire d'État, le 21 février 1688, que, « par l'article XII, Sa Majesté laisse à ses sujets la liberté de vivre dans la profession de la R. P. R. »

1. Correspondance administrative, t. IV, page 377.

L'intendant de Bâville ne pense pas autrement et il s'en plaint vivement : « Cette clause a fort affligé, dit-il, les Nouveaux Catholiques. Ils s'étaient convertis la plus part dans l'opinion que le roi ne voulait plus qu'une religion dans son royaume. Quand ils ont vu le contraire, le chagrin les a pris de s'être si fort pressés... Cela les éloigne quant à présent des exercices de notre religion. »

Écoutons encore l'évêque de Grenoble, Le Camus, écrivant à son collègue Barrillon, évêque de Luçon et frère cadet de l'ambassadeur :

« Les choses prenaient un assez bon train quand l'édit portant la révocation de celui de Nantes changea entièrement la disposition de leurs esprits : l'article qui permet de rester dans leur religion affligea ceux qui s'étaient convertis, enfla ceux qui ne l'étaient pas, de sorte qu'ils commencèrent à cesser d'aller à l'église, ne voulant plus entendre parler de sacrements ni en santé ni en maladie. Ils prirent le chemin de Genève, des Suisses et du Brandebourg, et à l'exemple de ceux du Languedoc et de Montauban, ils passèrent au dessus des Alpes et par les lieux qui paraissent inaccessibles[1]. »

Donc rien de plus clair pour tout le monde, mais aussi, hélas ! rien de moins certain. Dès la publication..., que dis-je? avant même la publication de l'Édit, et depuis et toujours jusqu'à la fin de son règne, Louis ne cessa de contraindre les Réformés à abjurer leur religion et à pratiquer la catholique.

L'article XII n'était pas « une contradiction étrange, dont autour de Louis XIV on ne se doutait seulement pas », comme le suppose M. Camille Rousset dans son *Histoire de Louvois*[2]; c'était une contradiction bien connue, signalée souvent et de divers côtés, consciente, voulue, préméditée et maintenue quand même, afin de tromper au dedans les Huguenots, au dehors les Puissances; on donnait le change à celles-ci, on tendait un traquenart à ceux-là. D'ailleurs on ne devait pas tarder à jeter le masque et à s'expliquer nettement et brutalement[3].

1. *Archives de l'évêché de Luçon*, par le P. Ingold, 1 vol. in-8°, Paris, 1885.
2. T. III, 487.
3. Louvois écrit à Boufflers, le 7 novembre 1685. Après avoir indiqué,

La connaissance du droit n'était pas nécessaire pour constater et flétrir de pareilles iniquités; l'intelligence la plus simple et la conscience la moins éclairée suffisaient. Trumball, cependant, était obligé de garder le silence.

Toutefois, à défaut d'autres considérations, la simple humanité l'induisit bientôt à favoriser la fuite de ceux qui avaient recours à lui. « Témoin de la violence de la persécution, dit Burnet, il remplit un rôle grand et méritoire en en cachant plusieurs, en faisant passer en Angleterre leurs effets et leurs joyaux : ce qui vexait la cour de France, sans être agréable à celle d'Angleterre. »

Mais voici une occasion qui lui permit enfin de rompre le silence et de laisser entrevoir l'indignation dont son âme était pleine.

Parmi les mots dits *historiques*, non parce que les personnages à qui on les attribue les ont prononcés — car c'est très rarement le cas, — mais parce qu'ils sont dans toutes les histoires, on trouve celui-ci de Mazarin sur Louis XIV : « Il y a en lui l'étoffe de quatre rois et un honnête homme. »

Ce jugement pourrait servir de thème à une Mazarinade posthume. S'il est vrai qu'il y eût en Louis l'étoffe de quatre rois, en ce sens qu'il était despote comme quatre, rien n'est plus impossible que de découvrir en lui un honnête homme. Galant dans sa jeunesse, pieux dans sa vieillesse, despote toujours, honnête jamais.

Or ce prince, le plus félon qui fut jamais, qui poussait jusqu'à l'ostentation le mépris des traités et du droit des gens, soit absolu, soit conditionnel, s'avisa d'envahir en pleine paix la principauté d'Orange, pour y traiter les protestants comme il traitait ses propres sujets de la religion proscrite. Le 25 octobre 1685, le comte de Tessé y entra, à la tête de ses

comme moyen de conversion, la dragonnade, les poursuites, la prison, il résume en ces termes : « En un mot, Sa Majesté désire que l'on essaie par tous les moyens de leur persuader qu'ils ne doivent attendre aucun repos ni douceur chez eux tant qu'ils demeureront dans leur religion, qui déplaît à Sa Majesté, et on doit bien leur faire entendre que ceux qui voudront avoir la sotte gloire d'y demeurer les derniers pourront encore recevoir des traitements plus fâcheux s'ils s'opiniâtrent à y rester. » (*Dépôt du ministère de la guerre*, t. 757.)

dragons. Il interdit le culte réformé et démolit les temples. Le 10 novembre, il fit publier « qu'il avait reçu un courrier qui lui avait apporté les ordres d'exécuter la Mission bottée, c'est-à-dire de persécuter sans aucune mesure pour faire changer de religion[1] ». Le roi fut obéi à souhait, la dragonnade fut terrible et fit merveille.

Le comte de Tessé écrivait à Louvois le 13 novembre :

« Non seulement dans une même journée toute la ville d'Orange s'est convertie[2], mais l'État a pris la même délibération et Messieurs du Parlement, qui ont voulu se distinguer par un peu plus d'obstination, ont pris le même dessein vingt-quatre heures après. Tout cela s'est fait doucement, sans violence, sans désordre. Il n'y a que le ministre Chambrun, patriarche du pays, qui continue de ne point vouloir entendre raison; car M. le président qui aspirait à l'honneur du martyre fût devenu mahométan aussi bien que le reste du Parlement, si je l'eusse souhaité. En tout cas il faut que sa M. regarde ce qu'on fait avec ces gens-ci comme quand d'une mauvaise paye l'on tire ce qu'on peut. Vous ne sauriez croire combien tous ces gens-là étaient et sont encore infatués du prince d'Orange, de son autorité, de la Hollande, de l'Angleterre et des protestants d'Allemagne[3]. »

Cependant Jacques II, pour donner quelque satisfaction au prince d'Orange, ordonna à son ambassadeur de déposer une plainte entre les mains de Colbert de Croissy.

« Trumball rédigea ses protestations d'un ton si tranchant que la dernière ressemblait à une déclaration de guerre, » dit Burnet[4]. Les autres n'étaient pas plus douces :

« Le roi mon maître n'a pu apprendre qu'avec un extrême déplaisir les désordres et mauvais traitements exercés, au milieu de la paix, sur les sujets de Monsieur le Prince d'Orange depuis l'entrée des dites troupes de Votre Majesté dans la ville et principauté. »

Il faut remarquer aussi que Trumball passe par-dessus le ministre Croissy, et s'adresse directement au roi.

1. *Les larmes de Jacques Pineton de Chambrun.*
2. Depuis son entrée il dragonnait la ville.
3. Ministère de la Guerre, *Archives*, t. 725.
4. Burnet, *Hist. of his own time.*

Mais l'honnête ambassadeur se méprenait singulièrement sur les sentiments de la cour d'Angleterre. Il ne se doutait pas que Jacques ne voulait protester que pour la forme, et qu'au fond il était enchanté de l'offense faite au Prince d'Orange, ce gendre malencontreux que Charles II lui avait imposé en un clin d'œil, sur le conseil de l'habile Danby, son ministre, et au grand ennui de Barrillon et de Louis XIV, qui faillit en être malade de dépit et de colère.

En effet, tandis que l'ardeur de Trumball s'enflammait de toute sa candeur, Jacques et ses ministres haussaient les épaules.

« Milord Sunderland m'a dit ce soir[1] que le roi d'Angleterre lui avait commandé de s'informer s'il était vrai qu'on eût renvoyé depuis peu des troupes dans la principauté d'Orange. Je lui ai dit que je ne le croyais pas, mais que je savais bien que tout le monde y était catholique de bonne volonté. Je lui ai demandé ensuite s'il avait ordre de faire faire quelque remontrance sur le prétendu envoi de ces troupes. Il m'a répondu en riant : « Non, en vérité ! ce n'est qu'une simple curiosité. — Trumball est un homme de loi qui n'est pas dans le secret et croit plaire à son patron (Rochester) par un zèle indiscret dont, dans le fond, personne n'est touché ici. »

Heinsius, envoyé par les États de Hollande, constata cette même disposition de la cour. Comme il demandait, au nom du prince d'Orange, que le roi d'Angleterre renouvelât ses instances, on lui répondit : « Tout a été fait, à moins de déclarer la guerre, ce qui n'est pas notre intérêt[2]. »

Or ce *tout a été fait* se réduisait aux *verba et voces* de Trumball qu'on désavouait en secret. Ce que sachant, Louis XIV répondait par un refus catégorique et hautain.

« Le sieur Trumball, écrit Barrillon le 14 janvier, a rendu compte ici de la dernière réponse qui lui a été faite de la part de V. M. sur l'affaire d'Orange, et comme cette réponse paraît décisive, je ne pense pas qu'il y ait de nouveaux ordres d'insister sur une matière à l'égard de laquelle on croit assez que V. M. ne se relâchera pas. »

1. Dépêche à Seignelay du 17 janv. 1686.
2. Aff. étr. Dépêche du 4 mars.

Ces ordres furent cependant renouvelés, mais plus que jamais sans qu'on eût le moindre désir d'être entendu de Louis XIV. Le 15 février, Trumball mande qu'on a joint la principauté d'Orange au gouvernement de la Provence[1]. Le ministre de Jacques II en parle à Barrillon, qui écrit le 21 :

« J'ai su de Milord Sunderland que M. Trumball avait ordre de prier encore V. M. de la part du roi son maître de donner une réponse favorable sur l'affaire d'Orange. Le sentiment de ce ministre est que le roi son maître se croit obligé de ne pas abandonner ouvertement l'intérêt de M. le Prince d'Orange et de témoigner au moins qu'il se fait de temps en temps des instances de sa part, mais que, dans le fond, il ne se met point en peine de ce qui arrivera, et ne trouvera point à redire que V. M. fasse ce qui lui convient. »

A quoi Louis répond :

« Quoiqu'il n'y ait pas eu jusqu'à présent de réunion faite de la principauté d'Orange à la Provence[1], néanmoins vous ne devez entrer dans aucune justification sur ce point, et vous n'aurez qu'à laisser croire à la cour où vous êtes ce que bon lui semblera. »

Cependant l'honnête Trumball avait fort consciencieusement renouvelé ses instances. En voici le résultat définitif :

« J'ai su que, par les lettres qui arrivèrent hier au soir de France, le sieur Trumball mande que V. M. lui a fait donner une réponse formelle par M. de Croissy sur la principauté d'Orange. A cet égard S. M. B. ne dit rien du tout, ni personne de ceux qui composent le conseil du cabinet. »

Néanmoins les mémoires où l'ambassadeur anglais mettait la force et l'éclat que supposaient la signification et l'onomatopée de son nom scandalisaient Louis XIV.

Le mécontentement de Sa Majesté s'accrut bientôt de la publicité de ces factums irrévérencieux et sans peur. Les Hollandais commençaient à préparer ainsi la ligue d'Augsbourg, revanche de la Révocation. Le 21 juin 1686, Bonrepaus annonce que « le comte d'Avaux, ambassadeur de France à

1. Non pas formellement, mais c'était tout comme : la principauté, ainsi que l'avait dit Trumball, était placée sous le gouvernement de l'intendant de la Provence, M. de Grignan, le gendre de M[me] de Sévigné.

la Haye, envoie un exemplaire du placard reproduisant le Mémoire de l'invasion de la principauté d'Orange », et il en insère la copie dans sa dépêche à Seignelay.

II

Louis XIV, on le pressent bien, ne traitait pas mieux les étrangers protestants établis dans son royaume. Il n'admettait pas que ses édits et ordonnances concernant la religion ne leur fussent pas applicables. Vainement, pour ne parler que des Anglais, les deux prédécesseurs de Trumball n'avaient jamais manqué, le cas échéant, de faire entendre des réclamations à cet égard.

Le 14 janvier 1681, par exemple, l'envoyé Savile, que des refus antérieurs n'avaient pas rebuté, revient à la charge, cette fois au nom de son maître, Charles II. Il s'agit de l'application faite à une Anglaise de la Déclaration du 10 novembre 1680, portant que « les juges ordinaires, accompagnés d'un procureur et de deux témoins, iront chez ceux de la R. P. R. qui seront malades pour sçavoir s'ils veulent mourir dans la dite religion. »

« Le dit envoyé se serait plaint au sieur Colbert de Croissy, ministre de votre Etat, qui lui a fait réponse de la part de V. M. que puisque les sujets du roi son maître qui sont en France faisaient profession de la même religion, ils devaient être assujetis à tous brevets et déclarations qui la concernent.

« L'envoyé a informé le roi son maître, qui l'a chargé de faire observer que : 1° la déclaration du roi ne peut atteindre les sujets britanniques s'ils ne sont pas naturalisés ; 2° que cette nouveauté et altération du côté de la liberté de conscience, qui est l'endroit le plus sensible et le plus délicat de tous, empêchera les sujets de S. M. B. de venir en France pour leurs affaires ; 3° que les sujets du roi d'Angleterre étant exempts de l'inquisition en Espagne et ayant la liberté de vivre et mourir en repos, non seulement dans tous les États des princes chrétiens, mais même dans ceux de l'empire ottoman, ils ne doivent pas moins espérer en France, principalement dans un temps de paix et d'union entre les deux couronnes[1]. »

1. Archives des Aff. étrang.

Lord Preston ne se montra pas moins zélé. Il renouvela plusieurs fois, notamment à propos de jeunes Anglaises enfermées dans des couvents, les réclamations et les plaintes de son prédécesseur Savile [1]. Il fit même quelquefois de l'hôtel de l'ambassade un refuge pour maints huguenots fugitifs, pour Mme de Bligny notamment, en dépit des réclamations de son mari.

Mais c'est Trumball qui dut multiplier les plaintes et qui le fit avec une assiduité et une énergie auxquelles Louis XIV n'était pas habitué ; ce prince s'en étonnait d'autant plus qu'il s'attendait à beaucoup de considération et de complaisance de la part d'un ministre de son vassal bénévole et stipendié. Contrairement à Barrillon et aux autres ambassadeurs de Louis, Trumball se considérait bien plus comme le ministre des lois et des droits de son pays que de son roi. Concurremment avec ses protestations relatives à la principauté d'Orange, il avait, presque chaque jour, soit de vive voix, soit par écrit, formulé des plaintes au sujet de ses compatriotes, individus ou colonies, établis en France.

Ceux de Nantes après avoir été terriblement dragonnés, résolurent de retourner dans leur pays. Ils s'embarquent sur un navire anglais ; mais au moment de mettre la voile survient à bord le prévôt suivi de ses archers. Il arrête les femmes des Anglais qui sont Françaises et leurs enfants nés en France, et les conduit en prison.

Aussitôt, Trumball dépose une plainte, demande l'élargissement des prisonniers et que le cabinet de Versailles donne des ordres formels pour empêcher le retour de pareils traitements.

Colbert de Croissy en informe Barrillon, le 27 décembre 1685 :

« Je joins aussi à cette lettre celle de M. Trumball, envoyé d'Angleterre, par laquelle vous verrez que, sous un faux exposé de quelques Anglais chagrins de ce qui se fait pour la conversion des sujets du roi de la R. P. R., ce ministre prend feu et demande des ordres précis et par écrit de S. M., qui seraient d'une trop grande con-

1. Mémoire du 13 nov. 1682 (*Ibid*).

séquence pour pouvoir être accordés; les étrangers qui sont dans ce royaume n'ayant déjà que trop abusé des égards qu'on a pour eux, pour favoriser la fuite des sujets du roi de la même religion et récéler leurs effets.

« Pour vous dire la vérité du fait dont se plaint M. de Trumball, c'est qu'après que les bourgeois de Nantes de la R. P. R., qui avaient chez eux quelques troupes logées, se sont convertis, il a fallu, en attendant les ordres de S. M., loger les dites troupes indistinctement chez tous les habitants tant français qu'étrangers... A vous dire vrai, ce ministre-ci commence à s'embarrasser de tant de sortes d'affaires et les sollicite si puissamment, que je crains bien qu'il ne soit plus propre à brouiller qu'à adoucir les matières. »

Croissy termine en chargeant Barrillon d'obtenir qu'il soit fait défense à Trumball de se mêler de toutes ces affaires de religion, qui ne le regardent pas.

Loin de trouver que cela ne le regardait pas, l'envoyé anglais y regarda de plus près. Il put fournir la preuve des mensonges de Croissy. Ce ministre, un mois plus tard, donne une autre version de l'affaire :

« J'ai su, écrit-il, qu'il n'y avait eu aucun logement de gens de guerre dans Nantes, et qu'on s'était seulement servi de dix ou douze soldats qui sont dans le Château pour presser quelques-uns des plus opiniâtres de la R. P. R. à se convertir. »

La vérité c'est que les protestants de Nantes, y compris, les étrangers, avaient été dragonnés. D'abord par la garnison du château, puis par deux compagnies du régiment d'Asfeld venues tout exprès [1]. D'ailleurs le ministre ne dit pas que ces opiniâtres pressés par les soldats fussent tous Français. C'était

1. Voir l'*Histoire de l'Église réformée de Nantes*, par Vaurigaud.

La *Gazette de Harlem* du mois de décembre 1685 contient plusieurs correspondances de Nantes. On y lit : « Maintenant il reste ici peu de Réformés qui n'ont pas abjuré, car il est impossible de supporter les persécutions puisqu'on exerce une tyrannie si exécrable. Ceux qui ne sont pas naturalisés sont cependant libres; mais maintenant on a envoyé huit ou dix dragons à ceux qui sont mariés à des femmes naturalisées françaises, dont il y a un grand nombre. On envoie un plus grand nombre de dragons à ceux qui ne se hâtent pas de changer. On pend les gens par les pieds, on frappe ces malheureux et on les persécute terriblement de toutes manières, etc. »

bien la peine d'écrire deux lettres et de parler, dans la première, de « faux exposé », pour en venir à reconnaître de mauvaise grâce le bien fondé des plaintes de Trumball !

A peine Barrillon, selon l'ordre de Croissy, avait-il dénoncé « la chaleur » de Trumball, que lui arrivait une plainte du roi lui-même.

« Le ministre de S. M. B. continue à faire de pressantes instances, non seulement sur ce point; mais aussi en faveur de quantité de particuliers qui se pourraient pourvoir par devant les juges ordinaires, et qui ne portent leurs plaintes à ce ministre que dans le dessein de troubler la bonne intelligence qui est entre moi et le roi de la Grande Bretagne... Aussi vous ne sauriez trop insinuer au Comte de Sunderland combien il est important, pour le maintien de ces liaisons d'amitié et d'étroite union, d'ordonner au Sr Trumball, non seulement de se conduire avec modération et retenue dans les affaires qu'il aura à traiter, mais aussi de se réduire à celles qui sont les plus essentielles au service du roi son maître, sans se charger de plaintes mal fondées de quelques particuliers qui se peuvent pourvoir par les voies ordinaires et ne doivent avoir recours à lui qu'en cas de dény de justice. »

« Se pourvoir par les voies ordinaires » ou « par devant les juges ordinaires » : quelle sinistre plaisanterie ! et Louis XIV la répète deux fois dans cette lettre. Qui croyait-il tromper ? Il avait, par ses ordonnances, mis hors la justice et le droit commun les réformés français ou étrangers. Les attentats dont ils se plaignaient étaient le fait de la volonté royale; or les juges ne connaissaient d'autre loi que cette volonté, si monstrueuse qu'elle fût d'ailleurs[1].

Cependant le Roi-Soleil et ses satellites du Conseil n'avaient la puissance ni d'éblouir ni d'intimider Trumball. Et Jacques II, qui savait bien (comme le mandait Sunderland par Barrillon) « qu'il était de grande conséquence pour lui qu'il ne revînt point de plainte en Angleterre des traitements que les Anglais non naturalisés recevaient en France[2] », Jacques II, tout en ordonnant la modération à son ambassadeur, n'osait lui dire de se

1. Comme lorsqu'elle condamnait de braves gens au gibet, aux galères, et les cadavres à la claie pour cause de religion !

2. Barrillon à Croissi, 3 janvier 1686.

désintéresser de ses nationaux, comme le voulait Louis XIV. Aussi bien l'envoyé n'était-il pas homme à y consentir. Donc il renouvelait ses instances :

« Le roi m'ordonne de vous envoyer les deux mémoires que le sieur Trumball présenta hyer, écrit Colbert de Croissy à Barrillon; vous verrez combien le style en est dur, éloigné du respect qu'on doit à un grand roi et même peu conforme à la manière dont en ont usé ceux qui l'ont précédé. Enfin, Monsieur, c'est un homme fort propre à brouiller, mais peu capable d'entretenir la bonne intelligence qui n'est pas moins utile aux intérêts de son Maître qu'à ceux de la France.

« Vous communiquerez, s'il vous plaît, les dits mémoires au comte de Sunderland, et vous lui ferez connaître qu'il n'y a que la considération qu'a Sa Majesté pour le roi de la Grande Bretagne qui puisse faire souffrir ce ministre et des demandes aussi menaçantes et injurieuses que sont les siennes. Et pour vous expliquer les intentions du roi sur ce qu'elles contiennent, Sa Majesté ne prétend pas ôter aux sujets du roi d'Angleterre la liberté d'entrer et de sortir de son royaume ou d'y demeurer comme bon leur semblera, mais à l'égard des femmes françaises qu'ils ont épousé, des enfants qui en sont nés et des biens qu'elles possèdent dans ses états, ils ne sont pas moins dépendants de la souveraineté de Sa Majesté que ses autres sujets. Et c'est une maxime si générale et si bien établie, qu'elle ne prétend s'en départir pour quelque raison que ce puisse être. »

C. Pascal.

(*A suivre.*)

Documents

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE NEVERS, A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE

NOTES ET LETTRE INÉDITE

1534-1596

Il n'y a guère de ville un peu importante des bords de la Loire qui n'ait connu l'Évangile de bonne heure au XVI[e] siècle, et dont on ne puisse dire qu'il y fut accepté avec empressement. Mais nulle part aussi la persécution, acharnée, tenace,

n'a eu plus de succès. C'est surtout le long de la Loire que les guerres de religion ont été désastreuses, au point que partout l'édit de Nantes ne trouva plus que de faibles débris d'Églises, dont les pertes ne purent jamais être récupérées.

L'*Histoire ecclésiastique* nous donne sur la fondation et les terribles tribulations de l'Église de *Nevers* des détails abondants et circonstanciés. Ils émanent sans nul doute d'un témoin oculaire, peut-être de *Jean-François Salvard*, dit *du Palmier*, ce ministre arrivé de Genève à Nevers le 27 juin 1561 et qui n'échappa que providentiellement, en mai 1563, à la prison où il avait souffert pendant près d'un an et où son collègue *Isaac de la Barre* avait trouvé la mort (mai 1562).

Ce long récit attribue les premiers commencements évangéliques à l'influence de Robert Hurault (qui avait été précepteur de Marguerite de Navarre), abbé de Saint-Martin d'Autun, ainsi qu'aux efforts missionnaires de *François Bourgoing*, obligé par les adversaires de fuir à Genève dès 1545 (I, 65). La première assemblée proprement dite, de treize à quatorze personnes seulement, fut présidée le 23 mars 1561 par *La Planche*, ministre de la Charité, et la première cène célébrée à *la chapelle d'Anguillon*, le jour de Pâques 29 mars 1562, lorsque, grâce aux prédications multipliées de Salvard, la famille du duc de Nevers eût été gagnée.

Je crois que pour la période des origines, on peut remonter au delà des années 1544 ou 1545. Il ne faut pas oublier en effet que, de 1530 à 1534, *Mathurin Cordier* fut principal du collège de Nevers, réorganisé peu avant son arrivée. C'est de Nevers, *Noviôduni ad Ligerim*, qu'il date, le 23 février 1534, la préface de sa traduction française des *Disticha nomine Catonis inscripta*, dont il confia l'impression à son ami (et père spirituel?) Robert Estienne. Et beaucoup plus tard, dans la préface de ses célèbres *Colloques*, il fait allusion à son apostolat pédagogique nivernais, dans ces paroles non équivoques : « Depuis que Dieu, père très doux, ayant pitié « de moi, a illuminé mon entendement de la vraye cognois- « sance de son Evangile, j'ay encore poursuivi cette entre- « prise (d'exhorter mes élèves, non seulement à l'estude « d'humanité, mais aussi à craindre et servir Dieu) beaucoup

« plus ardemment. *Ce qu'a expérimenté l'escole de Nevers*, et « un peu après, celle de Bordeaux... » Ce témoignage précis d'un homme aussi modeste que Mathurin Cordier nous permet assurément de supposer qu'il y eut parmi les premiers auditeurs de François Bourgoing et de La Planche, d'anciens élèves de cet illustre pédagogue[1].

La lettre qu'on va lire, et qui est extraite du dossier de Sancerre mentionné dans un des derniers procès-verbaux (*Bull.*, 1893, p. 663), est le dernier soupir d'une Église agonisante. Elle n'avait pu survivre aux ravages des guerres religieuses, de la Saint-Barthélemy et de la Ligue. Ils n'étaient plus que *quatre* ou *cinq*, écrit l'un d'eux, savoir *Mathieu Pinault*, le plus capable d'écrire puisqu'il rédige et signe le premier la lettre, *F. Crevon* (ou *Craion?*), *Flury Chomette* et *Antoine Bermond*. On vient d'inquiéter sérieusement ce dernier et les pauvres craignent qu'on n'éteigne entièrement le lumignon évangélique de Nevers, qu'ils recommandent à la sollicitude des députés des Églises réformées réunis en assemblée politique à Loudun. Quel cas fit-on de la plainte des quatre ou cinq protestants de Nevers? Je n'ai pu le savoir, mais bien que l'Église de Nevers ne figure sur aucune liste du XVIIe siècle. Elle est donc morte avec le XVIe siècle, et ressuscitée seulement au XIXe[2]. N. W.

Mémoire pour Nevers, III[3].

Maissieurs et frères,

Nous estans trouvés par la grâce de Dieu encore quatre ou cinq personnes des enfans de l'Eglise de Jésus Chrit dans cette ville de Nevers par my ung peuple exseviablement (*sic*) contrères, est arivé une escandalle à ung de noz pauvres frères nommé Anthoyne Ber-

1. Pour le séjour de Mathurin Cordier à Nevers, je me permets de renvoyer à un article que j'ai inséré en mai 1891 dans la *Revue pédagogique*, sous le titre de *le Collège de Nevers et Mathurin Cordier*, 1418-1540.

2. J'ai scrupuleusement respecté l'orthographe de cette missive, me bornant à la ponctuer, car elle m'a paru curieuse et rappeler çà et là le patois de la région.

3. C'est ce qu'on lit au dos de cette pièce.

mon freteur de chanvre, qui est que maissieurs les eschevains ayant seu que se pauvre homme estoit affectionné à la religion crestienne et que par si devent s'en seroit déclaré à ung sien vallet, — l'ont envoyé quérir à la maison de ville le (*blanc*) juin, l'interrogent de l'asenblée qui se feroit dedans ladicte ville, si ne seroit poinct au château par le moyen du concierge déllecé par madame dans le dict château[1], — lequel n'a rien répondu connoyssant bien que se n'estoit pas devant heux qu'il falut randre rayson de sa foy. Et puis onct envoyé deux hommes cheux luy prendre ses livres, bibles, nouveau testament et autres lesquelz luy servoits pour aprendre le salut de son âme[2]. Depuis en sa, le pauvre homme horit demandé ses livres à maissieurs de la Justisse, lesquels luy onct répondu que monsieur l'evesque les avoit.

Lesquelles algarades voyent estre fettes à ung de noz frères, nous a aucarionnés (*sic*) de vous feres noz plaintes et à vous prie monsieur de Musidan[3] de vous les feres tenir, qui randra temoygnages de noustre bonne affection, affin de le raporter sur le registre et fere en sorte que s'il plaist au Roy nous donner quelque meileur repos

1. Donc les réunions religieuses des *quatre ou cinq* se tenaient au château de Nevers en 1596, et cela grâce au concierge que « Madame y avait laissé ». Ce concierge est-il un des quatre signataires de la lettre, ou le cinquième qui ne l'a pas signé? Quant à « Madame », voici quelques renseignements dus, ainsi que d'autres notes, à l'obligeance de M. A. Bernus. *François Ier de Clèves*, duc de Nevers, mourut protestant le 14 février 1562 après avoir été consolé par le pasteur d'*Issoudun* (*Jean Poterat* ou *Jacques Spifame*, *Hist. eccl.*, I, 749). Son fils *François II de Clèves* (d'abord comte d'Eu), qui avait fait appeler ce pasteur, ne persévéra pas dans la profession de la religion protestante et mourut le 10 janv. 1563 des suites des blessures reçues à la bataille de Dreux. Son frère, *Jacques de Clèves*, marquis d'Isle, lui succéda, mais mourut le 6 sept. 1564. C'est lui qui fit sortir de prison François Salvard. La sœur de François II et de Jacques, *Henriette de Clèves*, devenu duchesse de Nevers par leur mort, épousa, le 4 mars 1565, Louis de Gonzague, duc de Mantoue, qui mourut le 22 oct. 1595; sa veuve lui survécut jusqu'au 24 juin 1601. — C'est sans doute celle-ci, Henriette, qui est appelée ici, d'une manière peu usuelle, *Madame*. Il est peu probable que ce soit avec son aveu que des réunions se tinrent dans le château; car elle ne paraît pas avoir différé d'avec son mari, fort catholique.

2. Combien y a-t-il aujourd'hui de « fretteurs de chanvre » qui ont une bibliothèque religieuse aussi complète?

3. Il s'agit peut-être de Théophile, dit Amédée de Gramont, seigneur de Mucidan; il était le 2e fils d'Antoine d'Aure, baron de Grammont et d'Hélène de Clermont, dame de Toulongeon; il épousa sa cousine Charlotte de Clermont, dame de Toulongeon, dont il n'eut point d'enfant. — Mais je ne sais si ledit Théophile vivait encore en 1596, ni s'il était protestant. Son

avec les austres de nos frères, sesy témoygnera du mauvés tretement que nous ressevons par tous les cartiers de la France, et nous bailler davantage d'aucasion de prier Dieu pour sa prospérité, comme nous ferons ausy pour vous, messieurs et frères asanblés au non de Dieu[1], et demeurerons voz bien humble frère et affectionnés serviteurs et vous prions de prier Dieu pour nouz, comme nous ferons pour vous, nous recommendent bien hublement à voz bonne grâce.

De Nevers, ce 5me de aoust 1596.

F. CREVON. MATHIEU PINAULT.
FLURY CHOMETTE. ANTHOYNE BERMOND.

LE SORT DES RÉFUGIÉS

EN HOLLANDE, ANGLETERRE ET AILLEURS EN 1687

D'APRÈS UNE LETTRE ORIGINALE ET INÉDITE

Cette lettre nous a été communiquée, il y a déjà quelque temps, par M. A. Grotz, pasteur à Nîmes. J'ai un peu tardé à la publier parce qu'elle n'était accompagnée — comme d'ailleurs la plupart des documents qu'on nous envoie, — d'aucune note explicative. Mais elle est si intéressante, et si importante à la fois, qu'elle pourrait, à la rigueur, s'en passer. — Essayons pourtant de la replacer dans son cadre historique.

Elle est signée *G. Baux*, écrite en Hollande en l'année 1687 et adressée à des Nîmois, ainsi que cela ressort clairement de quelques passages qu'on remarquera aisément plus loin. Si nous ouvrons la deuxième édition de la *France protestante*, nous y trouvons (I, 1042), un *Gaspard Baux* dont on ignore l'origine, mais qui est dit appartenir à une famille distinguée. Il étudia à Sedan, devint lieutenant de cavalerie, se réfugia à Leyde, et y fit ses études théologiques pour ob-

père avait abandonné le protestantisme lors de la Saint-Barthélemy, et fut à la tête des catholiques du Béarn jusqu'à sa mort, en 1576. Mais je ne connais point d'autre seigneur de Mucidan à cette époque.

1. L'assemblée de Loudun, réunie dès le commencement d'avril 1596 et demeurée partiellement en permanence le reste de l'année; les envoyés du roi eurent de longs pourparlers avec elle jusqu'en octobre.

tenir la main de *Suzanne Gaillard*, fille de l'ex-professeur et pasteur de Montauban. Le 30 août 1679, il fut reçu au saint ministère, se maria, et devint, à Leeuwarde en Frise, le collègue, puis, en 1681, le successeur du pasteur François Gottroi. C'est le même Gaspard Baux, qui en 1695, consacra le pasteur du désert *G. Lumière* dont j'ai parlé plus haut (p. 40). Or, l'article qui fait suite au sien dans la *France protestante*, nous cite plusieurs Baux d'une famille de célèbres médecins nîmois et M. Bordier soupçonnait déjà que le pasteur de Leeuwarde était de cette même famille. Lorsqu'on aura lu la lettre que nous imprimons aujourd'hui, on arrivera certainement à la même conclusion. En voici les raisons :

Elle porte comme endos ces lignes : *Lettre de mon oncle le ministre, sur le sort des réfugiés en Hollande.* Il suffit, d'ailleurs, d'en parcourir les premières pages pour se convaincre que c'est bien une lettre pastorale. Comme elle est signée G. Baux et écrite apparemment de Hollande, qu'en outre ce qu'elle dit de la partie de ce pays où demeurait l'auteur s'applique tout spécialement à la Frise, on ne peut guère hésiter à l'attribuer au pasteur de Leeuwarde. Parmi les détails très circonstanciés qu'il donne « sur le sort des réfugiés », on remarquera qu'il s'étend longuement sur celui des militaires et des médecins, ce qui s'explique lorsqu'on se rappelle qu'il a commencé par être militaire et qu'on admet que ceux auxquels il écrit s'intéressaient à la profession médicale.

Malheureusement les Baux de Nîmes sont insuffisamment connus et énumérés dans cet article de la *France protestante*, de sorte qu'on ne sait trop à quelle branche rattacher Gaspard, et le regretté Charles Sagnier, auquel on doit cette courte notice, n'est plus là pour la compléter. On voit seulement, dans la lettre, que G. Baux n'était pas le seul membre de cette famille réfugié à l'étranger. Il parle de sa mère qui l'avait rejoint, d'un frère qui passa en Danemark, où il était mort au moment où il écrit. On trouve effectivement sur les registres de l'Église française de Copenhague, entre 1685 et 1700, le nom de *Bau* (conf. Clément, *Notice sur l'Église réf. de Copenhague*, 1870, p. 8). — Il cite aussi un neveu qui est à l'étranger. A Nîmes étaient restés sa sœur, un oncle et

une tante. Celui auquel la lettre est adressée, et qu'il appelle *Monsieur et très honoré frère*, est évidemment le mari de sa sœur, c'est-à-dire son beau-frère. Quant à l'oncle, on ne peut deviner si c'était un frère de son père ou de sa mère.

La lettre elle-même se compose de deux parties très distinctes. Dans la première, l'auteur multiplie les appels et les raisons religieuses et morales pour déterminer ces parents à suivre son exemple, et à venir le rejoindre. A cet égard, elle rappelle celles de M. Rouffignac (*Bulletin*, 1891, 40, etc.). Ce n'était pas la première fois qu'il leur avait écrit dans ce sens. On lui avait répondu pour se plaindre de ses reproches, et, sans doute pour s'excuser de ne pas l'imiter, on lui avait demandé des renseignements précis sur les chances que les réfugiés pourraient avoir de se tirer d'affaire à l'étranger. — Dans la deuxième partie de sa missive, le distingué pasteur de Leeuwarde répond à ces questions par un véritable mémoire. Or, cette réponse est extrêmement remarquable. On y trouve comme un abrégé rédigé par un témoin bien informé et sincère de la condition des réfugiés, tant en Hollande qu'en Angleterre et en Allemagne jusqu'en 1687. A ce titre cette lettre est un document qu'aucun historien du Refuge ne devra ignorer.

Cette pièce est encore remarquable à un autre point de vue : G. Baux ne cache à ceux qu'il voudrait tirer de leur situation morale plus ou moins hypocrite et de leur fausse sécurité aucune des difficultés, aucune des déceptions auxquelles sont exposés les proscrits du grand roi. Mais ses appels n'en sont que plus pressants, et apparaissent d'autant mieux comme l'expression d'une conviction irréfutable. Il y a là une éloquente manifestation du besoin de liberté et de vérité auquel ont obéi beaucoup de réfugiés comme à une puissance irrésistible. Enfin, ce qui achève de nous donner une haute idée du pasteur exilé, il offre à ceux qu'il appelle, la plus large, la plus cordiale hospitalité. Il ne se borne pas à conseiller, mais il offre sincèrement tout ce qu'il a pour faire accepter et mettre en pratique ses conseils. C'est assez pour que le peu qui nous reste de sa prose ne soit pas oublié.

N. W.

Monsieur et très honoré frère,

Je ne sçay pas au vray de quels termes je me suis servi dans mes lettres précédentes, mais cela sçay-je très bien, que je n'ai jamais eu dessein de vous chagriner. Comme je déteste et abhorre les voies violentes qui nous font entrer dans une religion que nous croyons mauvaise, aussi je n'approuve nullement ceux qui nous en voudront faire sortir par des parolles violentes et pleines d'invectives; les injures ne servent à rien, il faut examiner les choses en elles-mesmes et considérer ce que nous faisons et ce que nous devrions faire.

Ce que vous faites, monsieur et très honoré frère, depuis près de trois ans, est que vous adhérez à une religion qui est entièrement opposée à celle de Jésus Christ, au moins dans la plus part des chefs, corrompue dans les dogmes et dans le culte et dont toutes les maximes cruelles sont contraires à l'esprit de douceur du christianisme qui se persuade par son évidence et ne se fait nullement recevoir par la force. Je vous crois dans cet état en danger de faire naufrage quant à la foy et de perdre ce grand salut qui nous a été mérité par les souffrances et l'anéantissement du fils éternel de Dieu. Si je croyais que vous pussiez révoquer ces mérites en doute, je vous citerais des passages si forts et si exprès, que toute la subtilité et la sophisterie n'y pourrait rien opposer qui fût capable de satisfaire tant soit peu l'esprit raisonnable. Il n'y a donc rien qui puisse vous arrêter au milieu de Babylone, que les menaces de nos ennemis s'ils découvraient en vous les mouvements, les peines auxquelles vous vous exposeriez si malheureusement vous étiez pris, la douceur de la patrie, les difficultés des passages, l'abandon des biens, la désolation d'une famille, ce qui fait frémir les entrailles, l'incertitude de l'avenir, la misère qui semble devoir être notre partage, l'état triste de tant d'autres. Abandonnant votre esprit au milieu de toutes ces pensées, vous attendez quelque adoucissement favorable par le temps et voiez ainsi couler les jours, les mois et les années.

Toutes ces pensées et ces raisons sont grandes et puissantes, mais opposées à l'éternité, à Dieu, à sa gloire, à ses menaces, à son enfer, elles deviennent un rien et un néant; je crois donc, Mr et très honoré frère, que ce que vous devriez faire, serait de vous tourner veritablement du costé de ce grand Jésus le chef et le consommateur de la foy, embrasser avec joie cette croix qu'il nous présente à porter, ne pas en considérer la pesanteur, car il accomplirait sa vertu dans vos infirmités, luy crier grâce et miséricorde pour la grandeur du péché que vous avez commis. Il vous repon-

drait en amour et en grâce, aye bon courage, mon fils tes péchés te seront pardonnés, ne pèche plus dorénavant; j'ay payé au double pour toutes tes transgressions. Luy faire un sacrifice volontaire de vos biens s'il faut les abandonner, de votre liberté s'il faut entrer en prison pour l'amour de luy, vous y aurez avec vous le fils de Dieu; — si, d'abandonner vos enfans, vous seres enfant d'Abraham puisque vous imiteres sa foy, et que vos enfans ont un père céleste qui est puissant pour les délivrer; — si votre vie, ne craignez point ceux qui peuvent tuer le corps et ne sçauraient rien faire à l'âme, car nostre vie est cachée en Christ avec Dieu et quand Christ qui est nostre vie apparaistra, alors aussi nous apparaistrons avec luy en gloire.

Si ce que je viens de dire vous paraist injure, c'est contre mon intention, je cherche à vous sauver et non à vous chagriner, je me sers des parolles douces et honestes, convenables à la matière et au respect que je dois à votre qualité d'aisné; si ensuite vous les tordés dans un mauvais sens et en tirés des conséquences toutes contraires, ce n'est nullement ma faute, je désire vostre bien et vostre salut, je le demande à Dieu, je vous y exhorte, je vous en conjure par vostre propre interest, c'est la marque certaine de mon amour et vous y trouvez que je vous fais un grand tort. Il faut tousjours venir au fonds des choses, si elles sont d'un devoir indispensable, les suivre et les faire sans nous attacher à poursuivre et à examiner un mot.

Vous avez l'exemple de ma mère; je suis persuadé que si elle avait une facilité et une liberté aussi grande à coucher sur le papier comme elle le pouvait faire dans un aage moins avancé, elle s'emploierait incessamment à vous exhorter par tout ce qu'il a de plus fort à la suivre. Vous avez du regret qu'elle soit partie sans vous en rien communiquer. Qu'y a t'il à dire dans une affaire de nécessité, imitez la, partes sans rien dire, ces adieux deschirent le cœur et souvent arrestent ou découvrent de saints mouvemens, apportez le meilleur ordre que vous pourrez à vos affaires, vendés, troqués, engagés, empruntés; pour ce que vous pouvez laisser de plus liquide, envoiez le en marchandises, le commerce est libre à un chacun.

Les réfugiez ont envoié à Amsterdam ou à Rotterdam pour plus de huit millions en marchandises, toutes sont bonnes, au hazard d'y perdre quelque chose; si vous voulez des adresses, et avec, la liste des marchandises qu'il faudrait envoier, à qui, par où, sous quel nom, vous n'avez qu'à parler. Qui empescherait mon oncle d'en faire de mesme? Il n'y aurait qu'à avoir bonne volonté; ce que l'on ne pourrait ni troquer, ni engager, ni emprunter sur le fonds, l'aban-

donner avec joie, et jetter toutes ses affaires dans le sein de la providence divine. Les passages ne sont pas fort difficilles, il n'y a que le passage du Rosne où l'on doive craindre et l'on peut facillement prétexter des affaires audelà, se fortifier en soy contre toutes sortes d'évènements bons ou mauvais et ainsi, avec un cœur pleinement résolu, travailler avec zèle à cette bonne œuvre.

Pour l'estat des affaires des réfugiez et cette relation que vous demandés à ma mère, je m'en vais vous la faire fort exacte.

En général, les réfugiez se trouvent différemment selon les lieux où ils sont et selon que leur bonheur ou leur industrie les a poussez dans les emplois. Ceux qui travaillent de leurs bras se sont trouvés les plus heureux car, comme ils n'abandonnaient que très peu de chose, ils étaient en estat de travailler à la terre en tous lieux et de subsister; ceux là, tant soit peu qu'ils aient de religion, oublieront facilement leur patrie.

Pour les gens de qualité ils se sont dispersés en Brandebourg, en Angleterre, en Suisse ou en Hollande. Le plus grand nombre se trouve en Hollande.

Ceux qui ont été officiers en France sont accommodés, au moins ceux qui sont venus dans le commencement; l'on n'a pas eu égard à leur qualité, mais seulement à leurs services, excepté une vingtaine d'une qualité si distinguée qu'ils ont obtenu des pensions, les uns de douze cents francs les autres plus et les autres moins, selon que leur nécessité était pressante. La plus part sont du Poictou. Pour ceux qui n'ont pas eu de l'emploi en France et qui ont eu le malheur de ne rien sauver, ils mènent une vie assez triste et misérable selon le monde. Cependant, comme ils ont pour la plus part du courage, du zèle, de la force d'esprit, qu'ils avaient envisagé tous ces maux, on les voit supporter cet estat triste sans murmure et avec beaucoup de tranquilité d'esprit, ce qui fait voir qu'ils possèdent le véritable trésor et tournent toutes leurs pensées du costé du ciel. Ceux qui ont sauvé du bien ou qui possèdent de l'emploi, aident, autant que leurs forces se peuvent estendre, à leurs parens, amys, voisins et à un chacun et je trouve, en général, que les gens de qualité qui ont de la piété font mieux leur devoir que le reste des réfugiez.

Pour tous les officiers de guerre qui sont sortis du Royaume l'on peut dire que ce sont les plus heureux après les ministres, car tous ceux qui sont sortis les 18 premiers mois après la cassation de l'édict de Nantes ont été accommodés en Brandebourg et en Hollande, et comme leur pension est plus grande et plus sûre en

Hollande qu'en Brandebourg, aussi le plus grand nombre s'y est jeté. L'on a fait trois promotions pour eux, la première de cent mille livres, monnoie de Hollande, la 2e de cinquante mille, et la 3e de trente mille, ce qui aide à l'entretien de près de quatre cens officiers. Les capitaines qui sortaient actuellement du service ont sept cent cinquante francs, ceux qui estoient hors de service six cent, les lieutenans en pied trois cent cinquante, les autres trois cent, les enseignes en pied, c'est à dire sortant actuellement du service, trois cent francs, les autres deux cent cinquante. Tous ces officiers, après avoir presté serment et reçu leur acte, ont été dispersés dans les garnisons, où ils vivent doucement, y en ayant très peu qui n'aient quelque proche parent avec qui ils mangent cette pension. Pour la plus part ils mènent une vie fort réglée. Il y en a parmi eux néanmoins qui mènent une vie assez déréglée, mais ils sont en très petit nombre. Les officiers qui sont arrivez depuis près d'un an sont à la Haie, mangeant leur argent en attendant une nouvelle promotion qu'on leur fait espérer dans un mois. Il y en a sur la liste 175[1] et le nombre croist tous les jours. Je souhaiterais que mon oncle le cadet fût du nombre. L'on craint qu'après cette promotion la porte sera fermée et qu'il ne s'en faira plus de nouvelle. Les places seulement des morts seront remplies par ceux qui arriveront. M. de Prades arriva quelque temps après la dernière promotion et à présent M. son frère de Vignoles et luy sont à la Haie sur cette liste, en attendant cette nouvelle promotion qu'on leur fait espérer.

En Brandebourg l'on a mis tous les bas officiers, pour la plupart lieutenants et enseignes, dans deux compagnies de grands mousquetaires où ils ont une paie assez raisonnable pour leur subsistance; les capitaines et autres grands officiers tirent leur pension ou sont incorporez dans des régimens, quelques uns mesme ont des régimens et un assez grand nombre des compagnies en pied.

Les ministres se peuvent dire les mieux partagés, plusieurs sont plus heureux qu'ils n'estaient en France. Ils sont sortis au nombre de près de six cens, il y en a plus de trois cens dans ces provinces, tous pourveus de pension et plusieurs de bonnes Églises. Ceux qui restent en Suisse y mangent leur argent ; en Angleterre ils sont entretenus de la collecte, mais grassement et préférablement à tous autres, car lorsque la première collecte qui s'y fit fust près d'estre achevée, l'on conserva une somme suffisante pour l'entretien des ministres à

1. Voy. *Bull.*, 1887, p. 196.

l'exclusion de tous les autres, jusques à ce que l'on pût trouver un nouveau fonds. Ils reçoivent différemment selon qu'ils sont chargés de famille.

Pour les avocats, médecins, procureurs et toutes sortes d'officiers publics et marchans qui n'ont rien sauvé, bourgeois et gens qui vivoient de leurs rentes, ceux là se peuvent dire les plus malheureux, puisque l'on n'a rien fait pour eux. Ainsi l'on a veu pleusieurs avocats, marchands, etc., qui avoient été à l'armée, faire valoir leurs services. Quelques uns ont été accomodés et sont passés parmi la foule, à la faveur de quelque ancien service, d'autres ont été rejettés. Le pauvre Mr Girard qui avait été envoié à la Martinique d'où il s'est sauvé, est à la Haie, sur la liste des officiers. Je ne scay s'il sera assez heureux de passer avec les autres. De tous les avocats ou officiers de justice, je n'en connois aucun qui soit aidé comme tel.

Les médecins sont presque tous sortis hors du royaume, je ne crois pas qu'il y en reste vingt. J'en ai veu un très grand nombre de toutes les provinces du royaume et je puis dire que j'ay été consolé, réjoui, et touché en mesme tems de voir leur constance et leur fermeté inébranlable à glorifier Dieu, la plus part sortis sans argent, sans amis et sans avoir succombé, n'ayant aucune ressource du costé des hommes et ayant abandonné pour la plus part considérablement du bien. Ils ont vescu de la collecte la plus part en Angleterre aussi bien que les avocats et honestes bourgeois, car comme il n'y avoit rien affaire pour eux, ni en Brandebourg, ni dans ces provinces et qu'ils estoient assistés considérablement en Angleterre, presque tous se jettoient de ce costé là. L'on m'a dit pourtant qu'à Cassel il y en avoit un d'establi et à Berlin un autre, mais je crois que leur pension est fort médiocre. Le pauvre Mr Steve après s'estre respeu, à Bresme, de l'espérance d'une pension, enfin voyant qu'on ne luy tient pas la parolle qui luy avoit été donnée, se retire à Londres. A Amsterdam il y en a un de Guienne qui a obtenu une pension de deux cent cinquante francs et à Rotterdam il y en a aussi un qui a une pension de deux cent francs; et dans cette ville nous avons M. Latané qui a été disciple de Mr Barbayrac et est des environs de Bergerac dans la Basse Guienne, qui en a obtenu une depuis plus de deux ans, de quatre cent francs, et cela par un bonheur extraordinaire : Il estoit recommandé de tous costés, comme un sujet rare et qui avoit souffert des choses incroyables; tout cela estoit fort véritable, mais lui auroit servi de très peu de chose, si la promotion des ministres n'estoit venue à son secours, car le fonds estant fait pour eux et Mr Latané estant sur les lieux, l'on trouva moyen de le

mettre au rang des ministres, cas tout particulier et dont il n'y a nul autre exemple. Cependant cette nouvelle s'estant respandue, nous atira de tous costés des médecins, munis de lettres de recommandations. C'est ce qui me donna occasion d'en voir plusieurs qui me firent l'honneur de me visiter; je sçavois très bien qu'ils n'obtiendroient rien, cependant comme je plaignois leur sort je les laissois solliciter et leur donnois le meilleur conseil qui m'estoit possible. Mais tout cela estoit en vain, ces pauvres Messieurs reconnurent, après avoir sollicité de tous costés que ce n'estoit pas la terre des médecins non plus que la Hollande[1]. Un seul nommé M. Roussier, de Poictou, s'oppiniastra à rester; il n'est pas à s'en repentir, nous l'avons assisté, aussi longtemps que la collecte a duré il n'a manqué de rien, mais à présent qu'elle est finie, je le vois chargé d'une femme, d'une sœur et de deux enfants, vendant le peu de hardes qui leur reste insensiblement, et recevant aujourd'huy une tonne de bierre de quelque personne charitable et demain quelqu'autre provision. Nous avons fait effort pour luy faire paier le loier de sa maison pour cette année, je souhaiterois que vous pussiés voir le repos, la patience, et la douceur de ce confesseur, vous préféreriez sa condition à toute l'abondance des enfants de ce siècle.

Voilà, me direz vous, des extrémités redoutables à la chair et difficilles à vaincre! Que le chemin du ciel est difficille, mon très cher frère, et la porte estroite, qu'il y en a peu qui passent par là! Quoy, peines, chagrins, mespris, pauvreté doivent estre le partage des vrais fidelles et le chemin du ciel? Ouy, sans doute, nostre roy et nostre chef n'avoit pas où reposer sa teste; luy mesme a dit de charger sa croix et de le suivre, qu'à quiconque auroit honte de luy et de ses parolles et refuseroit de le confesser devant les hommes, luy aussi auroit honte de luy devant ses saints anges et le renieroit devant son père céleste. Vouloir tourner le dos à Jésus-Christ parce qu'il est pauvre, humble, mesprisé, couronné d'espines, et prétendre de le suivre et de l'accompagner dans sa gloire et dans son triomphe, c'est une chose impossible; abandonner lâchement Jésus-Christ sur la terre et le vouloir rejoindre dans le ciel, c'est se moquer. Cette parolle est plus ferme mille fois que les cieux et la terre, que qui souffrira avec Christ règnera aussi avec luy; les souffrances du tems présent sont elles à contrepeser avec la gloire qui doit estre révélée en nous? Si vous trouviez en sortant de France des pensions, des richesses, des plaisirs et des honneurs, vous éstimeriez la piété

1. Voilà une phrase qui prouve que la lettre a été écrite en Frise.

estre un gain temporel, vous chercheriez Jésus-Christ pour le pain, son règne seroit de ce monde contre ce qu'il nous assure luy mesme. Mais lorsque vous n'y envisagerés que les biens de l'âme, et qu'estant persuadés que vous devez quitter vostre pais et vostre parenté sans sçavoir combien longues et dures sont les espreuves par où Dieu veut vous faire passer, alors vous luy faites un sacrifice agréable de tout ce qu'il vous a donné, vous le luy rendres. Ne tenés vous pas le bien que Dieu vous a donné de luy aussi bien que vostre vie? Il vous le demande, n'estes vous pas ingrat et injuste de les luy dénier? Pardonnez moi cette parolle puis qu'elle est si véritable : Vous ne sçavez pas combien grande sera vostre peine hors du royaume. Saint Paul ne sçavoit rien de ce qui luy devoit arriver, si ce n'est que l'esprit de Dieu l'avertissoit de lieu en lieu que liens et tribulations l'attendoient, et au milieu de tout cela il s'écrie : Ma vie ne m'est pas précieuse et je ne fais cas de rien, etc., et ailleurs. Je repute toutes choses m'estre fiente pour l'amour de Christ! La foy n'est elle pas de tous les saints? Saint Paul avoit-il plus d'interest à se sauver que vous? Jésus-Christ ne présente-t-il pas sa grâce et ne promet-il pas sa gloire à tous ceux qui croiront en luy et garderont sa parolle, le juste ne vit il pas de foy? Faites luy donc un sacrifice et du présent et de l'avenir, Dieu vous y apelle, c'est une vocation que vous ne pouvez refuser sans crime, et plus vous lui donneres et plus il vous sera donné et plus vous vous anéantires et plus il vous eslevera. Quoy, mon frère, aller porter au pied des idoles la gloire de vostre Dieu, tout cela contre les lumières de votre conscience et oser le prier, et ne pas craindre qu'à tout moment sa justice vengeresse vous dévore et vous consume?

Il me semble que si vous pouviez vous entretenir avec moy, vous me diriez : Il est vray, que nous sommes tous apellés à ces justes devoirs et que très peu s'en acquitent par les soins et les embarras d'un corps dont nous sommes chargés qui nous est un sujet perpétuel de défiance, sachant que Dieu nous l'a donné pour le nourrir et pour le vestir, et cependant je n'en vois aucun moyen. Dites moi si dans le pais étranger, [où] vous estes establi depuis dix ans, ayant la conoissance de plusieurs personnes considérables parmi lesquelles se trouve un prince, et puis que nous devons soigner pour nous et pour nos enfants, je vous demande donc aujourd'huy, estant sur le point de tout abandonner, que dois-je espérer et pour ma profession et pour ma famille, que croyez vous d'obtenir pour moy, soit par la faveur du prince soit de quelq'autre; y a t'il quelque moien de gagner ma vie de ma profession, d'obtenir quelque douceur, emploi ou pension?

A tout cela je vous respondrais que ce seroit en vain de vouloir se faire illusion, de s'abuser ou de se flatter là où il n'y a rien affaire, je ne puis rien à la cour, toutes choses y sont difficilles à présent plus que jamais, il faut plusieurs années de poursuite, une grande dépense, et au bout de tout cela incertain d'obtenir la moindre chose. Feu mon frère que j'aimois comme moy mesme s'y attacha en vain pendant 15 mois et lorsqu'il partit pour [le] Danemark, il avoit seulement parolle que l'on se souviendroit de luy. Mon nepveu jusques ici n'a qu'un brevet d'enseigne titulaire et n'a pas encore touché un sol.

Mais si vous me demandés ce que je ferois en mon particulier pour vous, pour ma sœur, pour mon oncle s'il veut vous suivre, pour vos enfans, si Dieu vous fait la grâce de les sauver, je vous confirmerois ce que je vous ai si souvent dit : Je partagerois ce que Dieu m'a donné, et comme ma maison commence à devenir petite, nous en prendrons une plus grande ou diviserons le ménage en deux pour esviter la confusion. Il fait bon vivre dans cette province. La boisson y est plus chère qu'à Nismes de beaucoup, mais la viande est aussi à meilleur conte, le pain et le loyer des maisons de mesme, lait, beurre, œufs, fromage, canards, pigeons, pluviers, tout cela y abonde et à grand marché, le poisson de mesme. Si l'Angleterre vous plaist mieux, je vous y indiquerai des contrées où l'on vit à grand marché, je vous y procurerai des conaissances et vous subviendrai en tout ce que je pourrai.

Mais, quand mesme tous moyens humains vous manqueroient, là où Dieu invite et commande, il n'y a pas à balancer. Si vous refusez à Dieu le sacrifice qu'il vous demande, craignez que vous mesme ne deveniez le sacrifice et la victime de sa juste vengence, qu'au jour que vous crieres à luy, il ne refuse de vous respondre, parce que vous avez été sourd à sa voix et qu'à l'heure de la mort les fureurs et les vengences d'un Dieu terrible ne vous facent sentir mille fois plus d'horreurs et plus de tourmens qu'une vie misérable, abjecte et longue en mesme tems ne pourroit faire. Toutes les fois que vous mettez en compromis le corps avec l'âme, la terre avec le ciel, Dieu avec le monde, vous irritez la majesté souveraine de Dieu qui demande une victime volontaire, prompte, d'un franc courage, qui le suive par amour et qui ne se fasse pas traîner par l'horreur de ses jugemens. Ce n'est pas une affaire qu'il faille balancer, consulter avec le monde, la chair et le sang, vous devez inviter un chacun s'il vous estoit possible à vous imiter, mais surtout vos parens avec lesquels vous avez le plus de liaison. S'ils

veulent vous suivre, glorifiez Dieu avec eux, sinon souvenez vous d'Abraham, quitte ton pais et ta parenté et t'en va en un pais lointain que je te montrerai. Oubliés toutes ces choses, négligez les avec Moyse pour l'opprobre du peuple de Dieu. Si ma sœur veut sortir, votre femme, mon oncle, ma tante, sortés ensemble. Que s'ils choisissent comme Demas le présent sciècle et refusent de sortir de Babylone, en ce cas vous ne leur estes point asservis, Christ vous est plus qu'eux, vous estes uny avec luy d'un lien plus estroit; le lien de la grâce doit estre plus fort que celuy de la nature. Si vous refusés de sortir, ma sœur se doit esloigner de vous et si elle et les autres pareillement le refusent, vous devez les abandonner sans regret et vous esloigner d'eux.

Plusieurs se persuadent que l'année quatre-vingt-neuf nous reverrons la paix de l'Église, fondée sur l'interprétation du chapitre onzième de l'Apoc. et sur ce que quelques-uns en ont escrit. Dieu veuille que cela soit, pour moy je n'en crois rien, je n'y vois nul acheminement. L'on croit facilement ce que l'on désire avec passion, mais qui est celuy qui a sondé les secrets du Tout puissant? Les choses cachées sont à l'Eternel nostre Dieu. Il ne nous est pas donné de conoistre le tems et les saisons que le père a mis en sa puissance. J'avoue que le jugement de l'Antéchrist est promis, mais d'en fixer le terme précis, je crois cela un peu téméraire. Mais, supposons que le règne de Jésus-Christ se deut restablir en France, quelle honte pour ces lâches qui n'auroient jamais fait un pas pour se relever, qui auroient attendu le règne de Jésus-Christ en servant à son ennemy! Ne seroient-ils pas regardés comme les membres pourris d'un corps si pur et si saint, les y voudroit on reconoistre et avouer pour tels, et s'il n'y a aucun changement de nos jours, faut-il vivre et mourir hors de la communion de ce divin Sauveur et voir, à l'heure de nostre mort, les cieux fermés pour nous, et les enfers ouvers pour nous engloutir, et la fumée de nostre jugement monter aux siècles des siècles? Que vous serviront à cette heure, femme, enfans, biens? Si vous en avez ne les avez vous reçeus que pour votre condamnation, vos enfans ne sont-ils pas à Dieu aussi bien qu'à vous? Faites ce que vous devez et Dieu sçait ce qu'il a résolu. Il a visité son Eglise à cause des péchez de son peuple et au lieu de vous retourner vers luy, vous comblés la mesure par le plus grand et le plus énorme de tous les péchés. Dieu vous attaque parce qu'il vous aime et veut vous sauver, et vous, au lieu de vous corriger, de baiser ses verges, vous l'attaqués à main levée. Il a abattu nos temples, et vous allez le provoquer à jalousie dans

le temple des idoles; il vous a visités à cause du mespris de son saint nom que vous portiez en vos frons, et vous avez renoncé à ce glorieux titre pour prendre celui de la beste; il vous a rejetté afin que vous le cherchassiez dans les lieux où il se trouve, et vous l'avez abandonné et croyez pouvoir vivre sans luy! Endurcissement terrible à ceux qui sont tels et qui ont entièrement abandonné le Sr Jésus!

Il faut achever ma relation. Les parolles sont inutilles, vous devez sonder votre cœur et vous sentir vous mesme. Les réfugiéz se trouvent assez malheureusement en tous lieux, le nombre augmente tous les jours et la charité se refroidit. Les collectes sont presque partout espuisées, l'on ne donne pas à présent la dixième partie de ce que l'on faisait il y a deux ans. Les premiers mouvemens de la charité ont été ardens, mais il y en a peu dont ce feu de la charité persévère dans le mesme degré, les premiers objets ont beaucoup plus esmeu que ceux qui sont venus dans la suite, et aussi en estoient-ils plus dignes. Je ne sçaurois à quoy attribuer présentement cette tièdeur et cette insensibilité. L'inconstance naturelle des hommes qui s'accoutume à toutes choses, y peut contribuer, l'impuissance de plusieurs, la mauvaise conduite de quelques-uns qui, se disans réfugiez, ont vescu en libertins après avoir receu l'argent des pauvres, le peu d'amour que les estrangers ont pour nostre nation, tout cela joint ensemble, fait que la misère se redouble en tous lieux. Les Suisses vous donnent de quoy passer pour vous transporter ailleurs; le long du Rhin vous trouvez quelques Eglises qui donnent à chaque personne trente sols; en Hollande on leur en donne à peu près autant; en Brandebourg la misère y est grande; en Angleterre ils sont un peu mieux secourus. Plusieurs se transportent à Boston, Salen, Nouvelle York, qui sont des pais dans l'Amérique dépendans du roy d'Angleterre. Ceux qui y apportent cinq ou six cents écus, s'y établissent fort heureusement et pour eux et pour leurs descendens, et je crois qu'il prennent un bon parti. C'est pourquoy tous ceux qui sont du costé de Royan, la Tremblade, Marenes, Ré, Oleron, La Rochelle prenent ce parti.

Pour vous, croiez moy, prenez toujours celui de glorifier Dieu. J'y exhorte encore une fois tous mes parens que je salue fort cordialement; tous ceux d'icy en font de mesme. Voilà une longue lettre, aussi ne me proposé-je pas d'escrire souvent. Je suis vostre très humble et très obéissant,

Monsieur et hon. frère, Serviteur et frère,

G. Baux.

Mélanges

INSCRIPTIONS HUGUENOTES

(POITOU, AUNIS, SAINTONGE, ETC.)

XIV. — Inscriptions sur méreaux, cloches, plaques de foyer, vaisselle, etc.

(SUITE [1]).

Dans son ouvrage sur *l'Art de la Verrerie*, M. Gerspach cite plusieurs vases et coupes du XVIe siècle ornés d'inscriptions, entre autres (p. 206) un verre sur lequel a été gravée cette phrase :

QVI EN · CHRIST · CROY EST HEVREVX.

Nous avons déjà parlé de la gourde en faïence d'Antoine Sigalon, sur laquelle on lit :

SEIGNEVR · IL ESPERE EN TOY.

et de l'assiette du même potier nîmois, avec la légende :

SEIGNEVR NOVS AVONS ESPERE EN TOY.

En 1862 la *Société des antiquaires de l'Ouest*, de Poitiers, signala et figura dans ses *Bulletins* trois vases en cuivre jaune, de 38 à 40 centimètres de diamètre, dont deux en forme de plat ou de bassin, et l'autre, muni au centre d'une bobèche, ayant servi de plateau de chandelier.

L'un des bassins se trouvait alors dans les archives de la mairie d'Elne (Pyrénées-Orientales); le second, recueilli à Saintes, faisait partie de la collection Gaillard de la Dionnerie, et le plateau de chandelier appartenait aux collections de ladite Société des antiquaires de l'Ouest.

Ces objets portent tous les trois une inscription disposée

1. Voy. plus haut pages 157 à 160.

en cercle et formée par le groupe de lettres suivant, quatre fois répété :

RAMEWISHNBI[1].

groupe qui fut considéré par un linguiste (l'abbé Michelangelo Lanci) comme un texte de langue hébraïque (ramèhu sche nabi) pouvant se traduire ainsi :

« *Célébrez celui qui est prophète.* »

Au centre du bassin d'Elne se trouve, accompagné d'une croix où pend une bannière, l'Agneau divin, dont le sang s'écoule dans un calice. A la même place celui de Saintes porte une image au repoussé figurant l'Annonciation, puis, dans un cercle extérieur à celui qui renferme l'inscription hébraïque, les mots suivants, dont le groupe est également répété quatre fois :

AL : ZEIT : GELVEKART.

et que le même linguiste considéra comme un texte arabe (alzeit geluatek arat) pouvant se traduire ainsi : « *Le temps où tu dois paraître est arrivé.* »

Il n'est pas impossible que ces vases, dont le nombre a dû être considérable[2] et l'ornementation variée, mais où l'inscription principale paraît être restée constante, aient eu une origine huguenote, que ces lignes feront peut-être retrouver.

XV. — Épitaphes.

Les pierres tombales huguenotes antérieures au XIXe siècle sont d'une extrême rareté.

Les cimetières que les consistoires entretenaient à côté de leurs temples partagèrent les tribulations de ceux-ci, et c'est à un concours tout fortuit de circonstances favorables

1. Sur tous les vases le quatrième groupe de lettres porte un I en plus et est ainsi orthographié :

RAMIEWISHNBI

2. Un autre vase, pareil à celui de Saintes, a été signalé à Corneilla-en-Conflent (Pyrénées-Orientales).

qu'est due la conservation des quelques épitaphes que nous allons reproduire.

La première en date est celle de Catherine de Rivière, épouse de Claude des Salles[1], qui se lisait autrefois dans l'église de Vouthon (Meuse) et qui a été publiée par la *France protestante* (t. V, col. 371).

ARRETE TOI PASSANT | CONTEMPLE CETTE LAME
QVI TASSVRE QVE COMME | LA GIROVETTE AV VENT
DE CE MONDAIN MANOIR | LE COVRS EST INCONSTANT
PVISQV'INDIFFEREMMENT | DE GRAND SEIGNEVR OV DAME
COMME DV PEVPLE BAS | LA MORT SEPARE LAME
PAR LE VOVLOIR SECRET | DVN DIEV ALTITONNANT
DAVEC LE CORPS SVIET | A DES MAVX TANT ET TANT
[PAR LE PECHE PREMIER | DADAM AVEC SA FEMME
CAR ICI GIST LE CORPS | DVNE DAME DE NOM
| QVI TANT QVELLE A VECV | DES VERTVS DV RENOM
DE LA FOY A SVIVI | LA TRACE REMARQVABLE
DE SES PREDECESSEVRS | DVN SAINT ZELE ET NON FEINT
OR AYANT TOVT AV PLVS | VINGT ET SEPT ANS ATTEINT
LETERNEL LA ADMIS | AV REPOS PERDVRABLE
ET MOVRVT | LE 15 FEVRIER 1583.

Peut-être faut-il voir dans l'épitaphe du prévôt catholique Nicolas Chapelier, enterré vers 1570 dans l'église de Gerbeviller (Meurthe-et-Moselle) des traces d'inspiration protestante. Ory du Châtelet, son « dernier maistre », qui paraît être l'auteur de l'inscription, appartenait, en effet, à la religion réformée (V. *France protestante*).

IE QVI CI DESSOVS REPOSE[2]
LE PROVOST NICOLAS CHAPELIER
A TOVS VIVANS IE PROPOSE
SOIT NOBLE, MARCHANT OV[RIER]...
QVIL FAVT SVIVRE LE SENTIER
DE MORT AFIN DE PARVENIR
A IESVS LA VRAYE VERITE
LE SEVL CHEMIN QVIL FAVT TENIR
POVR SALVT ET FELICITE
BON SERVITEVR IE SVIS ESTE
PAR SOIXANTE ANS EN CE LIEV CI

1. La famille des Salles, originaire de Béarn, établie au xvᵉ siècle dans le Barrois et la Champagne, portait comme armes : d'argent à la tour donjonnée de sable, et la devise :

LA TOUR DV SEIGNEVR EST MA FORTERESSE.

2. Cette épitaphe est citée d'après Lepage, *Communes de la Meurthe*, t. I, p. 411. Nous la devons, ainsi que la précédente, à une communication de M. Dannreuther, pasteur à Bar-le-Duc.

ET TEL QVE MONT COGNEV ESTRE
MES TROIS SEIGNEVRS DESQVELS ORRI
DV CHATELLET MON DERNIER MAISTRE
A COMMANDE ICI ME METTRE
ET IOVISSANT DES BIENS DV TRES HAVLT
SA PARTIE ET MA MAITRESSE
ISSVE DV TRONQ DE SCEPEAVLX
POVR MA VERTV ET ADRESSE
NE VEVLT QVE MON RENOM CESSE.

Une inscription funéraire de 1592, relevée par M. Cerisier dans l'église de Jouarre (Seine-et-Marne) et publiée par le journal le *Christianisme au XIXe siècle*, du 20 octobre 1892, à titre d'épitaphe protestante, a, en effet, une allure huguenote incontestable :

LE TRAVAIL DE MA IEVNESSE
VA TALONNANT MA VIEILLESSE
POVR SORTIR DE CES BAS LIEVX
MON DIEV TA MAIN CHARITABLE
ME SOIT ENFIN SECOVRABLE
FERMANT LE CIL DE MES YEVX

MOY QVAY SOULAGE TANT DHOMMES[1]
DEDANS CE SIECLE OV NOVS SOMMES
VIVANT PRESSE DES DOVLEVRS
FAIS QVE PAR TA SAINTE GRACE
DANS LAVTRE SIECLE IE PASSE
SECOVRV DE TOVT TON BONHEVR.

Le *Journal* de Paul de Vendée[2] donne l'inscription gravée sur la tombe de Mathieu de Vendée (père de Paul), enterré en 1612 dans le cimetière des réformés de Fontenay :

D. O. M.
MATHEVS VENDEVS PIETATE LAVDAVDVS,
FORTITVDINE INSIGNIS, HIC SITVS EST,
QVI CVM OPTIMAM SVÆ ÆTATIS PARTEM
IN BELLICIS EXPEDITIONIBVS CONSVMPSISSET
SIBI QVITEM CVM PVBLICA SALVTI PRÆPARAVIT
TVMVLTVANTE ÆSTV CIVILI REGEM ET
PATRIAM PRO VIRIBVS ET FACVLTATIBVS SVIS
STRENVÈ AC LIBERALITER DEFENDIT, OB ID
ADMIRANDVS QVOD IN IPSIS THVBARVM
CLAVGORIBVS ET FVRIOSI MARTIS HORRENDIS

1. La tradition prétend qu'il s'agit d'un chirurgien. — Le tutoiement de la Divinité est bien dans la note protestante.

2. Le *Journal* de Paul de Vendée [seigneur de Vendée, paroisse de Foussais (Vendée) dont le mariage avec Françoise d'Appelvoizin fut célébré par le ministre Thomson, de la Châtaigneraie], a été publié dans les *Mémoires* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, année 1879.

FRAGORIBVS NVMQVAM ANIMVM A PIIS
CHRISTIANIS EXERCITATIONIBVS AVOCAVIT;
SIBI FAMAM PERENNEM, SVIS SPLENDOREM
ADOPTVS EST. VIXIT ANNOS LXIII. PERRETTA
GOGVETA VXOR AMANTISSIMA, PAVLVS,
MARIA ET MARGVERITA VENDEI SVPERSTITES
LIBERI.
M M P P.

(A Dieu, très bon, très grand.

Ici repose Mathieu de Vendée, d'une piété digne d'éloges, remarquable par son courage; qui, au milieu de ses occupations guerrières, sut travailler à son salut en même temps qu'au salut public, au service de son roi et de son pays; digne d'admiration pour ce fait que, au milieu des clameurs des trompettes et des horribles fracas de Mars déchaîné, il n'a jamais détourné son esprit des pieuses pratiques chrétiennes; il a acquis pour son compte une renommée impérissable et de la gloire pour sa race. Il a vécu 63 ans. Perette Goguet fut son épouse très chérie; Paul, Marie et Marguerite, ses enfants survivants).

Des fouilles pratiquées il y a une vingtaine d'années autour de l'église Saint-Pierre de Melle, qui fut au XVII[e] siècle affectée au culte réformé, mirent au jour la pierre tombale de Catherine Bardon, épouse d'Adam Defontaine, docteur en médecine, mère de Joseph Defontaine, conseiller du roi Henri IV, et ancien de l'Église réformée de Melle. On y lisait[1] :

SCIRE · IO · SI · VOLTIS | VIATORES | CORPVS · CLARIS · DOM | CATHARI BARDON | CLARIS · VIRI · ADAMI · | FONTANI | CONIVNX · ET | REQVISCIT · | OBIIT · NON · AVGVST · | ANNO · DNI · 1603 | NATA · ANN · 85 | CLARIS · MATRI · MEMO · | HVNC · TVMVLV · | EREXIT · I · FONTANVS | ILLVST · PRINC · HENR · BORBO · CONSI · ABITE.

Si vous voulez le savoir, voyageurs, le corps de très illustre dame Catherine Bardon, épouse de très illustre homme Adam Defontaine, repose ici. Elle mourut le 9[e] jour d'août 1603, âgée de 85 ans. Ce monument a été élevé à la mémoire de sa très chère mère par Joseph Fontaine, conseiller de l'illustre prince Henri de Bourbon. — Allez (en paix).

Jean Casimir d'Ocoy, seigneur huguenot qui décéda vers 1662, avait fait exécuter, de son vivant, pour lui et son épouse, dans sa terre de Saint-Trojan (Charente-Inférieure),

1. Voy. *Bulletin* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, année 1877, article de M. Desaivre.

une chapelle sépulcrale, récemment retrouvée dans des fouilles. Sur la porte de cette chapelle avait été gravée la belle inscription que voici :

IAN CASIMIR DOCOYE IANE DE LA ROCHE
FOVCAVD SON EPOVSE MEDITANS LA MORT
AV MILIEV DES DELICES DE LA VIE ET LA RE
GARDANS COME VN PASSAGE A LIMMORTA
LITE SE SONT EDIFIEZ CE SEPVLCRE POVR TE
MOIGNAGE DE LEVR PARFAITE AMITIE EN ES
PERANCE DE LA BIENHEVREVSE RESVRECTIŌ
PAR IESVS CHRIST NOTRE SAVVEVR[1].

Pour rencontrer intactes et en place des tombes de réformés français du XVIIe siècle, il faut surtout chercher par delà la frontière, dans les grandes cités hospitalières des pays protestants, ou même dans les plus modestes Églises du Refuge.

A Saint-Pierre de Genève se trouve le monument funéraire du duc Henri de Rohan[2]. La pierre tombale est formée d'une dalle retournée, sur laquelle se trouvait déjà l'épitaphe d'un prélat, l'évêque Guillaume de Marconey, mort en 1377. — « La ville de Calvin, dit l'historien de Sismondi, qui n'accordait aux morts aucun monument et n'en avait même pas érigé à son réformateur, éleva à Rohan un mausolée dans son principal temple ». Ce mausolée a été restauré et complété par une statue en 1890. Voici l'inscription qu'on y lit :

HENRICVS ★ ROHANI ★ DVX ★ | HIC ★ IACET ★ |
MORIOR ★ MORTE ★ IVSTORVM | MDCXXXVIII | SALTEM ★
PATRIA ★ OSSA ★ MEA | NON ★ HABEBIT.

(*Ci gît Henri duc de Rohan. Que je meure de la mort des justes — 1638 — pourtant ma patrie n'aura pas mes os*).

Sur une plaque de bronze placée à côté du chœur dans le

1. Voy. *Epigraphie santone*, p. 258.

2. Né à Blain, en Bretagne, le 23 août 1572, Henri de Rohan mourut à Kœnigsfelden, le 13 avril 1638, des suites d'une blessure reçue au combat de Rheinefelden. « Comme capitaine, écrit à son sujet le duc d'Aumale dans son *Histoire des princes de Condé*, nous le croyons supérieur à Coligny; toutes ses campagnes sont des modèles; si les Réformés de France ne pouvaient s'honorer d'avoir donné à leur patrie Turenne et Duquesne, nous dirions qu'il est leur premier homme de guerre. »

temple de Celle [1] (Zell), en Prusse, se lit l'inscription relative à Henri Desmier d'Olbreuse, demi-frère d'Eléonore Desmier d'Olbreuse, la femme de Georges-Guillaume de Brunswick, duc de Zell et Lunebourg :

Mortales hic reliquit exuvias
Henricus Desmier
In Pictonibus Bignoni Dominus
Nobil^{ma} inter Santones
Dolbreuse stirpe progenitus
Virtute viro non minus quam genere illustris
Ser^{mi} Georgij Guilelmi
Brunsvic. et Luneb. Ducis
Equestrium excubiarium et cubiculi præfectus
Nisi crescenti gloriæ invidisset fortuna
Bellicæ indolis impulsu ad altiora erat iturus
Sed post Alsatiæ expeditionem e castris huc reversum
In flore ætatis ac spei rapida febris extinxit
Annos natum XXVIII-XIII Kal. Aprilis MDCLXXV.

(Ici repose la dépouille mortelle de Henri Desmier, Seigneur de Bignon, en Poitou, issu de la famille d'Olbreuse, très illustre en Saintonge, non moins célèbre par son courage que par sa naissance, chef de la Garde à cheval et de la Chambre du Sérénissime Guillaume, duc de Brunswick et de Lunebourg. — Si la Fortune n'eût été jalouse de sa gloire, il fût arrivé, grâce à son ardeur martiale, aux plus hautes destinées. Mais, au retour de l'expédition d'Alsace, une fièvre rapide l'a enlevé, dans la fleur de la jeunesse et de l'espérance, à l'âge de 28 ans, le 13 des calendes d'avril 1675).

Benjamin d'Aubéry, seigneur du Maurier, qui fut compagnon d'armes de Henri IV, puis son secrétaire, et remplit les fonctions d'ambassadeur en Hollande de 1613 à 1624, nous a conservé, dans ses *Mémoires* inédits [2], le texte de l'inscription qu'il fit graver, en 1620, sur le couvercle en marbre noir du tombeau de sa femme Marie-Madeleine et de son fils Benjamin [3]. Voici ce texte :

1. L'église de Celle, fondée sous le patronage d'Éléonore d'Olbreuse et du duc son mari, eut pour premier pasteur De la Forêt, qui avait été pasteur de Mauzé, en Aunis, jusqu'aux approches de la Révocation. Voy. *Bulletin*, année 1892 et 1893.

2. *In* Bibliothèque de Poitiers, manuscr. n° 250. — Cité dans l'*Histoire du Chatelleraudais*, par l'abbé Lalanne, t. II. p. 324.

3. Marie-Madeleine était décédée à la Haye, le 12 novembre 1620.

DEO. OPT. MAX
ET ÆTE MEM.

Maria Magdalenæ conjugis rarissimæ,
Matris dulcissimæ pijssimæ, vndecim liberorum
parentis, quorum nouem vna cum patre superstibus
Mœrorem, de se atque desiderium reliquit matronæ
ad exemplum natœ cum incomparabili conjugis
luctu cui ex ea nihil, nisi morte Doluit iterum
de natæ cum Benjamino et Maria primogenitus
conditæ ac situæ in futuræ resurrectionis spem
vberrimis Lachrymis. P. C.

(*A Marie-Madeleine, excellente épouse, la plus douce et la plus pieuse des mères, mère de onze enfants, qui laisse dans l'affliction et le regret neuf d'entre eux encore vivants et leur père. Elle ne causa à son époux de peine que par sa mort, qui vint raviver en lui le deuil récent de Benjamin, et celui de Marie, sa dernière née. Elle a été ensevelie ici, avec d'abondantes larmes, dans l'espérance de la résurrection future*).

Dans l'Ouest, et sans doute en d'autres régions, les Réformés des campagnes établirent fréquemment des cimetières privés, petits enclos plantés ou non de cyprès et bordés de murs, enclavés vers l'orée d'un champ ou d'un verger voisin de la maison d'habitation. Cet usage remonte très probablement aux époques d'insécurité des cimetières consistoriaux. A coup sûr il a pris un développement considérable vers la fin de la période du Désert. Les tombes ont dû toujours y être rares. Aujourd'hui encore elles y font souvent défaut. Celles qu'on y rencontre remontent tout au plus à un demi-siècle de date. Mais là où les tombes protestantes existent, elles sont presque toujours caractérisées par la présence d'un verset biblique, lequel, au mérite de les rattacher plus intimement à la tradition de nos inscriptions huguenotes, joint encore celui de leur épargner la banalité de certaines complimentations, dans le genre de : *Il fut bon père, bon époux, — Un ange de plus au Ciel, etc.*

Nous ne pouvons songer à reproduire ici les textes sacrés les plus habituellement gravés sur les tombes protestantes contemporaines : toute la liturgie de la mort y passerait [1].

1. Dans les cimetières de localités où le protestantisme est en minorité, il n'est pas rare de trouver une inscription tombale destinée à un réformé,

Nous nous permettrons cependant une exception en faveur de quelques inscriptions qui se trouvent à la Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres) et dans quelques villages voisins. Le distingué pasteur N. Maillard, qui les rédigea de 1850 à 1870, sut y faire entrer, avec un incontestable bonheur d'expressions, des textes bibliques appropriés aux circonstances relatives à la vie ou à la mort du défunt :

A Exoudun. — *Pour les deux frères Richard.*

ISSUS D'UN MÊME SEIN, NOURRIS D'UN MÊME LAIT,
AU FOYER PATERNEL ILS VÉCURENT ENSEMBLE.
L'UN POUR L'AUTRE, EN LEUR CŒUR, LE MÊME AMOUR BRULAIT,
UN MÊME TOMBEAU LES RASSEMBLE.
PÈRE, MÈRE, QUINZE ANS FUTES DEUX FOIS HEUREUX ;
MAIS SI LE CHAGRIN VOUS DÉVORE,
UN DOUX ESPOIR VOUS RESTE ENCORE
EN DIEU, QUE L'AFFLIGÉ JAMAIS EN VAIN N'IMPLORE :
ILS NE REVIENDRONT PAS, MAIS NOUS IRONS VERS EUX.
II, SAMUEL, XII, 23.

A la Mothe. — *Pour Adèle Coirault.*

BIEN JEUNE A NOTRE AMOUR RAVIE
JUSQU'AU GRAND JOUR DU RÉVEIL ELLE DORT,
CAR, Ô JÉSUS, CELUI QUI T'A DONNÉ SA VIE
VIVRA QUAND MÊME IL SERAIT MORT.
JEAN, XI, 25.

A la Mothe. — *Pour Marie Canon.*

SEIGNEUR, TA VOLONTÉ NE PEUT ÊTRE ENCHAINÉE,
ET TON AMOUR EST INFINI.
SEIGNEUR, TU NOUS L'AVAIS DONNÉE,
VERS TOI SON AME EST RETOURNÉE...
SEIGNEUR, QUE TON NOM SOIT BÉNI.
JOB, I, 21.

A la Mothe. — *Pour Henriette Péchebrin.*

SA VIE AVEC JÉSUS EN TOI S'ÉTAIT CACHÉE.
CROYANTE, ELLE A QUITTÉ CE MONDE SANS EFFORT,
ET, SOUS CETTE PIERRE, COUCHÉE
ELLE N'EST PAS MORTE, ELLE DORT.
COLOSS., III, 3. MARC., V 39.

A la Mothe. — *Pour Marie Pignon.*

HEUREUX CELUI DONT JÉSUS EST LA VIE.
MARIE ! ELLE CHERCHA SON CÉLESTE REGARD,
ELLE CHOISIT LA BONNE PART
QUI NE SERA JAMAIS RAVIE.
COLOSS., III, 4. — PHILIPP., I, 21. — LUC, X, 42.

et que le graveur, plus accoutumé aux formules catholiques, a terminée ainsi : *Priez Dieu pour son âme.*

XVI. — Les guerres de religion. — La Saint-Barthélemy.

Je ne sache pas que personne ait jamais eu la pensée de graver sur les paisibles murs des temples actuels leur histoire, ou plutôt l'indice sommaire des lieux divers qui, avant eux-mêmes, ont reçu dans la suite des temps les assemblées des Réformés : cours, halles, maisons privées, châteaux, temples, construits puis confisqués, démolis, réédifiés pour être démolis encore, tènements mystérieux, vallées discrètes où le culte se tint au Désert, — le tout accompagné de la rapide esquisse des plus gros événements. Ce serait, pour les fidèles, une page très suggestive.

Ce que les Réformés ont négligé de faire, leurs adversaires religieux l'ont en grande partie réalisé depuis longtemps ; et les moindres églises de village, dans les lieux où sévirent les guerres civiles du XVIe siècle, portent gravée la commémoration des « dévastations huguenotes ».

Bien que ces sortes d'inscriptions ne soient pas dues à la main des Réformés, elles ont trait à leur histoire, et nous croyons utile d'en citer au moins quelques-unes.

Église de Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée)[1] :

EN LAN 1562 | A LA SVGESTION ET COMMANDEMENT | DVN ENNEMY DE N· S·I·C | CESTE EGLISE A ESTE RVYNEE | PAR LES HERETIQVES DICELVY LIEV | REPAREE LAN 1612 SVR LORDRE | DV REVERAND PERE EN DIEV | A. I. DVPLESSIS DE RICHELIEV EVESQVE DE LVÇON...

Couvent des Carmes de Loudun (Vienne)[2] :

LE · XX · IOVR · DE NOVĒBRES
MILLE · Vc · SOIXANTE · HVICT
FVT CE CŌVĒT MIS EN CĒDRES
PAR LES HVGVENOTZ DESTRVICTS
H · 3 · R | G. 1577.

(Henricus tertius rex Galliæ, 1577).

1. Cette inscription n'existe plus. Elle a été relevée par B. Fillon (*Poitou et Vendée*, Saint-Cyr-en-Talm., p. 18) et par M. de Longuemar, *loco cit.*, p. 313.

2. De Longuemar, *loco cit.*, p. 278 et p. 312.

La pierre qui porte ces lignes se trouve aujourd'hui dans un des piliers de la nef de Saint-Hilaire-du-Martray, à Loudun, et le mur du maître autel de la même église montre une autre inscription indiquant qu'il fut érigé en 1612, par les soins de Louis de Rochechouart, « quarante-quatre ans après la destruction complète par les huguenots. »

Église Saint-Jean, à Fontenay (Vendée)[1] :

EN ; LAN · 1568 | IAY · ESTE · | RVYNEE | ET EN LANNEE · |
1604 · IAY · ESTE · | REEDIFIEE.

Église de Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres) :

CONSTRVCTA SVB LVDOVICO XI | DESTRVCTA AB HERETICIS |
ANNO 1568. — ANNO 1669 | RESTAVRATA | LEDVC, dit TOSCANE[2].

Église de Prahecq (Deux-Sèvres). — Deux inscriptions :

CE S[t] LIEV RVINE PAR LE FEV ET AVTRES DEMOLITIONS
AV GVERRES CIVILES DE LAN 1568, PAR LA FAVEVR ET
GRACE DE DIEV A ESTE COMMENCE A REPARER ... LAN 1609.

CETTE · VOVTE · RVINEE · PAR · LES · | GVERRES CIVILES
LAN . 1568 · A ES | TE .... (réparée) EN LAN 1683.

Église des Cordeliers, à Poitiers. — Inscription disparue[3] :

CE QVE LA FVREVR DES | GVERRES CIVILES AVAIT RVYNE | EN CE
CONVENT ET AVX SEPVLTVRES | DE MESSIRE IEHAN DE
ROCHECHOVART. | .... GOVVERNEVR DE LA ROCHELLE ET PAYS
DAVLNIS | ... A ESTE RESTABLI | PAR LA PIEVSE LIBERALITE DE |
D. IEHANNE DESAVLX DE TAVANNE | VEVFVE DE MESSIRE RENE
DE | ROCHECHOVART... 1620.

Fénéry (Deux-Sèvres). — Sur une poutre de la maison Frère, ancien presbytère attenant à l'église :

✠ I · N · DNI · AM[4] · CE · LI[E]V · | (A · ETE · F[T] REBASTIR · P · | MES[RE] LOYS ·
GRIMAVT · PBRE · NATIF · A · LA · CHA | PELLE · EN · CESTE · P[ROSSE] ✠ | DE CEANS)
LEQVEL · AVAIT · ESTE · RVINE · P. LES GVERRES · CIVILES · DE ·
LAN · 1568 | F[T] LĀ · 1595.

Celle de l'église de Secondigné (Deux-Sèvres), toute

1. De Longuemar, *loco cit.*, p. 313.
2. C'est le nom de l'architecte.
3. *In* Manuscrits de Dom Fonteneau. — De Longuemar, *loco cit.*, p. 318.
4. *In nomine Domini*, amen.

récente, a été établie sur des données inexactes (il n'y eut pas de guerre de religion en 1550) :

HÆ CAMERE AB HÆRETICIS DIRVTA CIRCA 1550
REÆDIFICATA SVNT 1860[1].

A Archiac (Charente-Inférieure), une pierre d'une maison privée, provenant, dit-on, de la chapelle d'un château voisin, ajoute à la relation des faits un commentaire très éloquent malgré son laconisme :

EN 1570 IE FVS PAR DES SOLDATS SACCAGEE ET BRVSLEE |
DEVX ANS APRES IE FVS REEDIFIEE • |
VIVONS EN PAIX... QVILS NADVIENNENT PLVS.

Le même vœu se retrouve dans une inscription autrefois placée aux moulins de Lacous[2] et relatant un épisode qui précéda de quelques semaines le siège de Saint-Jean-d'Angély par Charles IX[3] :

LE 29e IOVR DE SEPTEMBRE 1569 CES MOVLINS ONT ESTE BRVLEZ
ET RVYNEZ LORSQVE LE ROY CHARLES ASSIEGEA LA VILLE DE SAINT
IEHAN QVE LE SEIGNEVR DE PILLES[4] ESTOIT GOVVERNEVR DEDANS. |
DIEU VEVILLE QVIL NADVIENNE PLVS | ILS ONT ESTE REDIFFIEZ
ET BASTIZ LE 30 AOVST 1602 PAR MARC PEPIN ET FRANCOISE GRELAT
SA FEMME.
LES TOYZOVS ET LES AIGVELINS
ONT FAIT BASTIR CES MOVLINS[5].

Le musée de la Société des antiquaires de Poitiers possède un tableau peint sur bois représentant le siège de Poitiers par Coligny en 1569. En haut et en bas du panneau se lisent les inscriptions suivantes[6] :

FIGVRE ET PLAN DE LA VILLE DE POITIERS ASSIEGEE EN 1569
PAR GASPARD DE COLIGNY ADMIRAL DE FRANCE ESTANT LORS
MAIRE SIRE IOSEP LE BASCLE : LADITE FIGVRE LEVEE PAR
COMANDEMENT DE SIRE IEAN PIDOVX MAIRE ET DE NOS SIEVRS LES PAIRS
ET ESCHEVINS LAN 1619.

1. Relevé A. Bouneault.

2. *Epigraphie santone*, p. 269. La pierre où se trouvait cette inscription fut, il y a peu d'années, transformée en moellons par un intelligent propriétaire.

3. Ce siège dura du 27 octobre au 3 décembre 1569.

4. Armand de Clermont, sieur de Piles, gouverneur de Saint-Jean, était un zélé et vaillant huguenot.

5. Il s'agit évidemment ici des premiers constructeurs. On a pu remarquer qu'un grand nombre d'inscriptions sont suivies des noms ou des initiales des deux conjoints qui ont fait bâtir.

6. De Longuemar, *loco cit.*, p. 283.

HOC ÆTERNITATI CONSECRAT PICTAVIVM IN LAVDEM
DEI OPTIMI MAXIMI VINDICIS SVI. QVA PROPVGNATE
CESSIT INANIS HOSTIVM, OBSIDIO, PER SESQVIS MENSE
AB ANTE IX CAL SEXTIL VSQ AD VII SEPTEB MDLXIX.

CES PORTAVX DEMOLIS, CES MVRS QVE IE REDRESSE
SERVENT DE MONVMENT A LA POSTERITE
DE LA REBELLION ET DE LIMPIETE
QVI DV PRINCE ET DE DIEV MEPRISA LA HAVTESSE :
MAIS DV GRAND DIEV LA MAIN IVSTEMENT VENGERESSE
DESNVA DE POVVOIR SON INFIDELITE.
ET COMME VN FIER TORRENT DVN ROC EST LIMITE
IARRESTAY LE DESSEIN DE LA BANDE TRAISTRESSE
VOILA POVRQVOY I'APPENDS TRES HVMBLEMENT CE VŒV
A L'IMMORTEL HONNEVR DE CE TOVT PVISSANT DIEV
QVI FEIT MA SAVVETE LA SAVVETE COMMVNE
AFIN DE TESMOIGNER QVE PAR SON BON SECOVRS
DE L'ENNEMY COMMVN I'AI ARRESTE LE COVRS
ET QV'EN ROMPANT NOS MVRS IL ROMPIT SA FORTVNE.

Après ces souvenirs d'une période de guerres dont les dévastations ruinaient tour à tour la demeure du catholique et celle du huguenot, voici deux intéressantes inscriptions relatives à la Saint-Barthélemy. Elles se lisaient autrefois dans l'Hôtel de ville de Nantes, où Louis Harrouys, sieur de la Semeraye, président de la Chambre des comptes de Bretagne, maire de cette ville en 1623 et 1624, les fit alors peindre sur des panneaux en bois[1] :

En voici le texte, qui peut parfaitement se passer de commentaire :

LAN M. D. LXXII | LE 8e IOVR DE SEPTEMBRE | LE MAIRE DE NANTES,
LES ESCHEVINS ET LES SVPPOTS DE LA VILLE | AVEC LES IVGES CONSVLS,
REVNIS A LA MAISON COMMVNE | FONT LE SERMENT DE MAINTENIR
CELVI PRECEDEMMENT FAIT DE NE POINT CONTREVENIR | A LEDIT
DE PACIFICATION RENDV EN FAVEVR DES CALVINISTES | ET FONT
DEFENSE AVX HABITANS DE SE PORTER A AVCVN EXCES CONTRE EVX.

A LA MEMOIRE | DE | ME GVILLAVME HARROVYS, SR DE LA
SEMERAYE, MAIRE; | MICHEL LE LOVP, SR DV BREVIL, SOVBS
MAIRE; | PIERRE BILLY, SR DE LA GREE; IEAN PAVL MAHÉ; |
NICOLAS FIOT, SR DE LA RIVIERE; IACQVES DAVY; | GILLES
DELAVNAY; IEAN HOVIC; GVILLAVME LE BRET; | IEAN QVANTIN;
GVILLAVME BRETAIGNE; | QVI ONT REFUSE DOBEIR A
LA LETTRE DV DVC DE BOVRBON MONTPENSIER, | DATEE
DE PARIS LE 26 AOVT 1572, ET RECEV LE 8 SEPTEMBRE,
PORTANT INVITATION | DE MASSACRER LES PROTESTANTS.
AV NOM DES PROTESTANTS DE NANTES[2].

1. Voy. *Bulletin*, t. I, p. 59. — Le texte de ces inscriptions, transcrit en 1720 par les soins du maire Gérard Mellier, a été conservé dans les Archives municipales de Nantes.
2. Cette dernière inscription a été reproduite en tête de l'*Histoire ecclé-*

Le siège que soutint l'année suivante la ville de La Rochelle fut comme une revanche victorieuse de la Saint-Barthélemy. La cité huguenote résista glorieusement à tous les assauts de l'armée royale, et ses défenseurs dictèrent les conditions de la paix (24 juin 1573). C'est au chant du psaume LXVIII : « *Que Dieu se montre seulement...* » que les Rochelais marchaient au combat. Les incidents de ce siège mémorable sont narrés dans une inscription contemporaine, gravée sur une plaque de cuivre, et dont le texte, que nous donnons ci-après, a été conservé par l'oratorien Arcère [1] :

Partie des merveilles de l'heureuse délivrance de l'église de Dieu, recueilli en La Rochelle, lorsqu'elle fut assiégée l'an 1573, *pour mémoire à la postérité.*

Les ennemis tâchèrent à la surprendre par une armée de mer dressée à Brouage soubs prétexte d'un voiage lointain et secret, soubs la conduite de M. Strozzi ; l'exécution s'en devoit faire au temps du massacre des chefs et seigneurs de la Religion.

Plus, on s'employa de s'emparer de ceste ville par le moien du seigneur de Biron, on i employa aussi des seigneurs de la relligion pour se servir d'eux.

Enfin, fut assiégée de telle fason que rien ne defailloict de tout ce qui étoit nécessaire à la furie d'un siège, la grandeur, la puissance et force n'y manquoit, le roi commist la conduite de l'armée au roi de Pouloigne, son frère, assisté du roi de Navarre, du prince de Condé et autres princes du sang et autres princes et seigneurs, avec l'élite des plus vaillants capitaines de la France, avec grosse et puissante armée tant par mer que par terre, composée tant de François que d'estrangers, batirent de furie celle ville, tant de cinquante à soixante canons d'une partie desquels le boulet étoit de pesanteur de trente-cinq à quarante livres de balles, donnèrent plusieurs et divers assaux de rage furieux, saisirent les foussés, sapèrent les murailles, firent voler en l'air plusieurs mines au moïen de quoi se préparent grandes brèches, montèrent sur l'un des quevalliers, des

siastique de Bretagne, de Philippe le Noir, pasteur de Blain, éditée en 1851 par M. Vaurigaud.

1. *Histoire de La Rochelle*, 1756, t. I, pp. 641, 642. — Cette plaque gravée, aujourd'hui perdue, avait été donnée à la ville par Richard des Herbiers, trésorier de France en la généralité de La Rochelle, dont la famille avait appartenu à la religion réformée.

murailles eschallèrent en divers endroits, conspirèrent diverses trahisons, trahitres ne leur défailloient dehors ne dedans.

Quant à ceulx de la ville ayant esté abandonnés d'une partie de la noblesse laschement et même des principaux étoient en petit nombre et gens sans grande authorité, mais le Seigneur les arma de constance et voire jusqu'aux femmes et petits enfants. Les vivres défailloient sur la fin, mais le Seigneur envoya comme une manne à ses enfants extraordinairement et en grande abondance sur le bord et entrée de la mer une espèce de coquillage qu'on nomme sourdons qu'on n'avoit accoustumé de trouver là et qui défaillirent aussi au temps de la paix, la poudre aussi nous defaillant, Dieu prépara passage par le milieu d'une haie de navires de guerre à quelques petits galions, pour nous apporter bled et poudre.

Brief exausant les requêtes et prières des siens, usa de toute faveur pour délivrer son église. A lui seul en soit la gloire éternellement par son fils J. C. Amen.

Le Seigneur sauva son peuple contre l'effort
De l'ennemi puissant et fort;
Sur nos haineux les flots tombèrent,
Si peu en fust exanté.
Lors les siens bénirent, louèrent
Son secours expérimenté
C'est lui qui trébucher a faict
Tous ces maux sur nos adversaires,
Et est venu pour les deffaire.
Sa faveur de plus l'on a veu,
Alors de franche volonté
Fismes sacrifices louables,
Louant son sainct nom vénérable,
Qui est tout rempli de bonté.

NOS YEVX LONT VV, ET NOS MAINS LONT TOVCHE
ET NOS CŒVRS [ONT ETE] REMPLIS DADMIRATION.

Assiégée de nouveau en 1628, la ville qu'on appelait le « boulevard des Réformés » fut moins heureuse et dut se rendre. Ce second siège nous a valu une inscription inspirée par un tout autre esprit que celle qu'on vient de lire.

Après sa victoire, Richelieu fonda, à l'entrée du port, près de la digue fameuse qui avait contribué à affamer et à réduire les Rochelais, un couvent et une chapelle, dont il confia la

garde à des religieux minimes, qui avaient joué auprès des assiégeants le rôle d'ambulanciers. Sur la porte de la chapelle l'intendant de Demuyn fit placer, en 1675, une plaque de cuivre où se lisait une inscription bien moins destinée, dit l'écrivain catholique Ernest Jourdan[1], « à célébrer le triomphe de Louis XIII, qu'à ajouter encore l'insulte à toutes les vexations qu'il avait fait subir aux protestants rochelais ».

Voici cette inscription, dont le style hyperbolique décèle une haine de sectaire jointe à la platitude du courtisan :

A la gloire de Dieu et de la piété du très chrétien Louis XIII, Roy de France et de Navarre.

Arrêtez-vous, passans, et admirez le trophée de piété et de gloire dont le digne auteur est Louis XIII, qui a soumis La Rochelle Rebelle, insolante, hérétique, à la foy de Dieu et de son église, comme à celle de son sceptre. L'Éminantissime Cardinal duc de Richelieu assista notre invincible monarque de ses conseils et de ses soins dans ce glorieux ouvrage, ayant, par son ordre, fait construire une digue entre les flots de la mer, quy fut le boulevard de Louys le Juste, la barrière de l'Anglais, le lien de la mer, le frein de l'hérésie, la reduction de la ville, et la huitième merveille du monde.

Cette digue avec l'armée navalle ôta aux Anglais le pouvoir et volonté de secourir les rebelles assiégez dont elle terrassa l'orgueil aux pieds de leur Souverain, qu'ils publièrent pour victorieux le 28 d'octobre 1628.

Si les armes de notre glorieux monarque lui ont remis une ville rebelle, la clémence lui acquit un illustre triomphe, donnant la vie à des habitants moribonds, l'aliment à des affaméz, la grâce à des coupables, l'amnistie à des félons, la paix aux révoltez.

Et afin que la mémoire d'une si auguste victoire fut jusqu'à la consommation des siècles, Sa Majesté fit bâtir cette église et couvent dédié à la Reine du Ciel, sous le titre de Notre-Dame de la Victoire, désirant que le lieu qui avoit été le théâtre de ses combats fut la marque éternelle de sa piété, établissant les religieux Minimes de la province de Touraine, recognoissant par cette magnificence les saints offices qu'ils rendirent dans son camp, et leurs assistances aux soldats dans le siége de La Rochelle.

Cet éloge a été apposé à la porte de cette église suivant l'intentention de Sa Majesté par l'ordonnance de très noble et illustre sei-

1. *Ephémérides*, t. I, p. 412.

gneur de Demuyn et de Courcelles, Conseiller du Roy dans ses Conseils, Intendant général de la justice, police et finances, et armées navales de Sa Majesté en toutes les Costes du Ponent, et Gouvernement de Brouage, La Rochelle et païs d'Aulnis, isles et costes adjacentes, le jour devant les calendes de novembre 1675.

Le couvent des Minimes de la Digue, au moment où éclata la Révolution, n'avait plus pour gardiens qu'un frère lai et un moine; et ce dernier étant mort en 1790, la maison, qui tombait en ruine, fut abandonnée, puis vendue en avril 1791. L'inscription avait d'ailleurs été enlevée le 27 novembre 1757, par suite d'une ordonnance royale où il était dit que : *Sa Ma-« jesté veut et entend que la mémoire en demeure effacée pour « ne plus se ressouvenir que des preuves suivies que lesd. habi-« tants ont données, même avant cette époque, de leur atta-« chement inviolable aux intérêts de l'État.* »

Le texte que nous donnons de l'inscription des Minimes a été conservé par l'effet d'un heureux hasard : le Rochelais Jean Perrey, directeur de la Chambre du commerce et membre du directoire du district de 1791 à 1796, l'avait transcrit en marge d'un exemplaire de l'*Histoire de La Rochelle,* du père Arcère.

XVII. — Après la Révocation.

La Révocation trouva un écho dans les inscriptions lapidaires.

Celles qu'on peut attribuer à des Réformés persévérant dans leur foi sont empreintes d'une certaine ambiguïté, assez aisément explicable du reste par le fait qu'elles pouvaient servir de base à des dénonciations.

Claude Moré, sieur de Bordelande, qui construisit le château de Charpenaize (commune de Givrezac, Charente-Inférieure), aujourd'hui propriété de M. le Dr Godet, fit graver, au dessous de son nom et de cette date significative : 1694, les « dix commandements ». Le texte reproduit est celui des ouvrages liturgiques alors en usage dans les églises réformées, ce qui nous paraît tout à fait caractéristique.

Voici ce texte, que nous retrouvons, à quelques très légères variantes près, dans les « Tables de la Loy[1] » peintes sur bois, que possède M. Richard, archiviste de la Vienne, et qui proviennent du temple de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), démoli à la Révocation :

LES DIX COMMANDEMENTS DE LA LOY
DE DIEV.

Escoute, Israel. Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai retiré du paÿs d'Egipte, de la maison de servitude.

I. Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face.

II. Tu ne te feras image taillée ni ressemblance aucune des choses qui sont la haut ès cieux, ni ci-bas en terre, ni es eaux dessous la terre. Tu ne te prosterneras point devant elles et ne les serviras, car je suis l'Éternel ton Dieu, le Dieu fort qui est jaloux, punissant l'iniquité des pères sur les enfants en la troisième et quatrième génération de ceux qui me haïssent et faisant miséricorde en mille générations à ceux qui m'aiment et à ceux qui gardent mes commandements.

III. Tu ne prendras point le nom de l'Éternel, ton Dieu, en vain, car l'Éternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son nom en vain.

IV. Aie souvenance du jour du repos pour le sanctifier. Six jours tu travailleras et feras toute ton œuvre, mais le VIIe jour est le repos de l'Eternel ton Dieu. Tu ne feras aucune œuvre en icelui, toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bestail, ni l'estranger qui est dedans tes portes. Car en six jours l'Eternel a fait les cieux et la terre et la mer, et tout ce qui est en iceux, et s'est reposé au VIIe jour et a beni et sanctifié.

La deuxième table. — V. Honore ton père et ta mère afain que tes jours soient prolongés sur la terre laquelle l'Eternel ton Dieu te donne.

VI. Tu ne turas point.

VII. Tu ne paillarderas point.

VIII. Tu ne déroberas point.

IX. Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain.

1. Les « Tables de la loy » de l'ancien temple de Saint-Maixent sont peintes en jaune sur fond noir. Le cadre de bois est divisé verticalement par un trait en deux colonnes, dont chacune contient le texte d'une « table ». — Une particularité orthographique mérite peut-être qu'on la signale : la conjonction *et* est partout écrite *e*.

X. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, ni sa fame, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à lui.

Le sommère de toute la loy en St Mathieu c. XXII : tu aimeras le seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta pansée. Celui-ci est le premier et le grand commandement, et le second, semblable à icelui est : tu aimeras ton prochain comme toi mesme. De ces commandements dependent toute la loy et les prophètes.

Est-ce un converti sincère, dévoré par le regret d'avoir vécu hors de « la papauté », ou bien un pseudo-catholique qui grave, peu d'années après la Révocation, sur le manteau de sa cheminée (maison Motheau, à Limort, de Clussais, Deux-Sèvres) ce passage de Job (chap. VII, v. 21) ?

AMPLIVS · LAVA ME AB INIQVI ¦ TATE MEA ETĀ PECCATO
MEO MVNDA ME 1688.

(*Lave-moi complètement de mon iniquité, et nettoye-moi de mon peché.*)

A la suite, on voit la phrase déjà connue :

PAIX DE DIEV SOIT ICY.

et, au-dessous, surmontant un cœur, le monogramme I H S

On a vu, par la note qui termine notre chapitre X, ce que nous pensons de ces divers signes. Mais les prît-on pour une marque catholique, on n'en pourrait pas moins admettre que leur auteur a voulu s'en servir dans le but de détourner l'attention, et de dissimuler plus aisément l'origine huguenote des réminiscences dont s'inspirait son ciseau.

L'inscription en caractères hébraïques[1] de la maison Michelin, à Exoudun (Deux-Sèvres), est également d'une interprétation incertaine et délicate.

אֶתֵּן בָּעֲרָבָה בְּרוֹשׁ· — 1689 (?).

Etên Bâarâbâh Berôsh.

(*Je mettrai dans la lande le cyprès.* — Esaïe, XLI, 19).

La pierre sur laquelle elle a été gravée est dans un état de

1. Voy. *Bulletin* 1888, p. 112. (Nous donnons un fac-similé de cette inscription d'après notre estampage.)

conservation parfaite; la date seule présente des difficultés de lecture. Le chiffre 9 est très certainement le dernier. La figure placée entre le 6 et le 9 a plutôt l'apparence d'un hiéroglyphe intentionnel que d'un chiffre mutilé. Il semble que l'auteur ait tenu à laisser planer un doute sur le millésime de son inscription; ce qui s'accorderait assez bien avec l'opinion plusieurs fois émise que cette inscription est allusive à la situation des Réformés au lendemain de l'édit de Révocation. C'est un fragment du verset 19 du quarante-et-unième cha-



pitre d'Esaïe. Le sens général du contexte donne au passage cité la signification d'une parole d'espérance et de réconfort pour les affligés. L'Éternel, dit le prophète, donnera de l'eau à leur langue desséchée; il fera pousser dans le désert le cèdre, l'olivier et le cyprès, qui leur procureront l'ombrage et la fraîcheur.

Si les Réformés, dans cette période néfaste, ne font plus parler la pierre qu'à demi-mot, il n'en est pas de même de leurs adversaires triomphants : ceux-ci célèbrent hautement « l'extinction de l'hérésie ».

L'église de Chatenet (Charente-Inférieure) garde cette inscription[1] :

ANNO 1686 | EXTINCTA EST HÆRESIS.

1. *Epigraphie santone*, p. 328.

Une pierre du musée de Niort, qui se trouvait encore en place il y a vingt-cinq ans au-dessus de l'entrée principale de l'église Saint-André, consacre le souvenir d'une restauration faite en 1688. L'inscription débute en ces termes[1] :

POST · EXTINCTAM · HÆRESIM · | CALVINI ET LVTHERI,
ANNO · 1688 · | EX · ÆRARIO · LVDOVICI · MAGNI | FRANCORVM .
REGIS......

La même pensée est exprimée sur un arc de triomphe, à Montpellier[2].

Une inscription de la porte Saint-Denis[3], à Paris, s'exprime en termes analogues :

LVDOVICO · DECIMO · QVARTO | SVPPRESSO ·
EDICTO · NAMNETENSE......

Il nous reste à parler de modestes grafites, que les historiens du protestantisme ont recueillis avec respect, et qui donnent une douloureuse réplique aux thuriféraires du Roi Soleil.

« Le monument gravé, dit Pierre Desayvre dans son *Journal*[4] est l'objet des passans de loisir ». — Ce ne sont pas des passants, mais des prisonniers, auxquels la persécution royale avait procuré ces loisirs, qui tracèrent, avec leur couteau, avec un clou, une aiguille à tricoter peut-être, les mots d'encouragement, de joie ou de résignation chrétienne de la tour de Constance, de Caen et de Coulonges-les-Royaux.

A Aigues-Mortes (Gard), la tour de Constance reçut, jusqu'en 1768, des prisonnières pour cause de religion. Sur une pierre formant margelle, dans l'intérieur de la prison, une d'elles, Marie Durand[5], selon la tradition, a gravé ce mot :

RECISTEZ.

(*Récistez*, ou, plus probablement, *régistez*, du patois provençal *registas*).

1. Voy. *Bulletin* de la Société de statistique des Deux-Sèvres, t. XX (1858-1859), p. 17. — Le *Bulletin protestant* de juillet-août 1868 a publié une lettre de Prével, où cette inscription était notée.

2. Communication de M. Léo Desaivre.

3. *Bulletin protestant*, août 1857, p. 126.

4. *Loco cit.*

5. Voy. *Les Prisonnières de la tour de Constance*, par Charles Sagnier.

Sur le montant d'une fenêtre du couvent des Nouvelles Catholiques, à Caen, couvent d'où s'évadèrent, en 1700, trois huguenotes prisonnières, on lit ce mot, attribué à l'une des fugitives :

SAUVE[1].

Au château de Coulonges-sur-l'Autise (Deux-Sèvres) une vaste salle du premier étage a, sans nul doute, logé des prisonniers. Les larges baies renaissance n'ont jamais été munies de grilles et l'appartement n'est qu'à trois à quatre mètres du sol. Il s'agit évidemment de réclusion accidentelle, et l'on n'a pu emprisonner là que d'inoffensifs religionnaires, des vieillards ou des femmes. Voici l'inscription que nous avons relevée sur l'ébrasement, côté gauche, de la fenêtre placée à l'extrémité nord-est des bâtiments conservés :

POVR LA PRISON QVIL FAVT AVOIR VNE |
GRANDE PATIANSE · DIT COVRSAV · 1719.

Le ton doucement résigné de cette parole nous incline à penser qu'elle émane d'un prisonnier « pour la foy ». Nous n'avons pu jusqu'ici trouver d'écrit constatant d'une manière formelle la détention de Réformés au château de Coulonges-les-Royaux. Mais, à la date indiquée par notre grafite, un converti récent, Chebrou, subdélégué de l'Intendant, se livrait à une ardente chasse aux prêches, lesquels partout recommençaient, à Mougon, Benet, Saint-Maixent, Lusignan, Cherveux, Melle, Niort, sur l'emplacement des temples détruits. Chamilly logea dans les villages suspects des compagnies de dragons. Il y eut maintes arrestations. Un prédicant, Martin, fut pendu à Benet, non loin de Coulonges ; un autre, Bureau, « mourut dans les fers, à l'âge de 70 ans, sans avoir été jugé ».

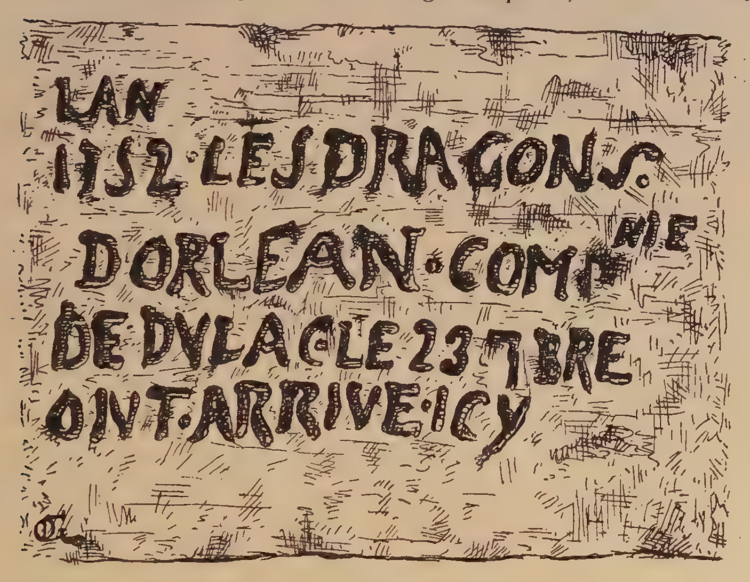
Cette rentrée en scène des « missions bottées » ne fut pas la dernière. A défaut d'autres documents nous en trouverions la preuve dans l'inscription suivante, gravée au couteau sur la face horizontale de l'appui d'une fenêtre de l'ancien hôtel

1. Voy. *Bulletin protestant* du 15 octobre 1891, article de M. Weiss.
2. Voy. Lièvre, *Histoire des Réformés du Poitou*, t. II, pp. 258 à 283.

de Saint-Jacques (maison Tascher), à Bagnaux, commune d'Exoudun (Deux-Sèvres).

LAN | 1752 · LES · DRAGONS · | DORLEAN · COMPNIE | DE DVLAC ·
LE · 23 7BRE · | ONT · ARRIVE · ICY ·

Cette *note* a fort bien pu être écrite par un des dragons de la compagnie Dulac, d'autant qu'il s'agit d'une chambre d'hôtellerie. On sait qu'il était d'usage fréquent, au XVIIe et au



XVIIIe siècle, de remédier à l'insuffisance des casernements urbains en disséminant, l'hiver surtout, les troupes dans les grosses bourgades [1]. Cette habitude ne fut pas particulière à la période des dragonnades, mais elle fut mise à profit par les convertisseurs, qui surent habilement la transformer en un système de vexations et de persécutions devenu tristement célèbre. — Les dragons logés à Bagnaux, village qu'un important — mais éméphère — commerce de minoterie

1. Ces casernements, même en dehors des temps de persécution religieuse, faisaient la désolation des habitants, alarmés surtout des privautés volontiers prises par la soldatesque. Nous tenons de M. le docteur Léo Desaivre, qui en a recueilli le souvenir dans sa famille, que les villageois, afin d'écarter de chez eux cette gênante cavalerie, construisaient trop bas les portes et les plafonds des écuries, afin d'empêcher ses chevaux d'y pouvoir pénétrer ou séjourner.

avait rendu florissant, n'étaient-ils venus là que pour y prendre leurs quartiers d'hiver? — La chose est possible. Cependant, à cette époque, les « mal convertis » de la région étaient en butte aux tracasseries. M. Lièvre raconte[1] qu' « au « mois d'avril 1751, la maréchaussée, aidée de *cinq compagnies « de cavalerie*, mit au pillage cinq ou six maisons du village « de Bagnaux, et répandit, par ses excès, la terreur dans la « paroisse d'Exoudun. Beaucoup d'habitants prirent la fuite « en voyant conduire leurs voisins en prison; l'un ne reparut « plus, un autre n'osa revenir qu'au bout de deux ans; la « plupart couchèrent hors de chez eux pendant trois ou « quatre mois, n'osant aller à foire ni à marché. »

—

Cet essai d'épigraphie, presque localisé à une partie bien restreinte de la France protestante, est forcément incomplet.

Et cependant, livré à nos seules ressources, nous n'aurions pu lui donner le modeste intérêt qu'il peut présenter. Nous citons, au cours de ce travail, les noms de correspondants qui ont bien voulu nous aider de leurs communications; mais nous devons une mention spéciale de gratitude à feu M. Dardier, de Nîmes, M. Maillard, de Pamproux, M. Léo Desaivre, de Niort, M. de Richemond, de La Rochelle, qui savent, par une bienvieillance toujours agissante, doubler le prix de leur érudition. Nous adressons également nos remerciements à M. Arthur Bounault, pour les dessins qu'il a faits à notre intention et pour les précieuses indications qu'il nous a fournies.

En terminant, nous nous permettrons de formuler deux vœux: — d'abord, de voir continuer, pour d'autres régions, ce travail, qui n'a d'autre ambition que d'apporter quelques matériaux à l'œuvre considérable d'une Épigraphie générale de la Réforme; — ensuite, de voir créer un musée huguenot, qui serait le pendant — peut-être même une annexe — de la merveilleuse bibliothèque protestante de la rue des Saints-Pères. Dans ce musée, à côté d'objets ayant servi au culte — chaires portatives du désert, coupes eucharistiques, médailles satiriques ou commémoratives, méreaux de commu-

1. *Histoire des protestants du Poitou*, t. II, p. 308.

nion, portraits de Réformés célèbres, gravures de temples anciens, photographies de monuments ou de lieux illustrés par quelque scène historique, tableaux inspirés par ces mêmes scènes — nous aimerions à voir figurer les plus caractéristiques de nos vieilles inscriptions, qui y seraient représentées soit par les originaux eux-mêmes, soit par des photographies ou des moulages.

Cette partie du musée constituerait, elle aussi, en même temps qu'un réceptacle de précieux documents, un hommage pieux rendu à la mémoire de nos pères. Car on ne saurait apporter un soin trop jaloux à préserver des ravages des éléments et de l'incurie de propriétaires indifférents ces lignes précieuses, souvent tracées à la hâte par des ciseaux mal exercés, au milieu de la fièvre des controverses, des luttes ou des persécutions, et dont quelques-unes conservent encore, au milieu de nos villages et de nos cités, la profession de foi des ancêtres, fièrement affichée sur la façade de leurs maisons.

Puis, ces paroles de contemporains, toutes figées qu'elles sont sur la pierre fruste, ne forment-elles pas un éloquent plaidoyer en faveur des morts glorieux, morts bien vivants, qui défendirent au prix de leur repos et de leur sang, en même temps que leur foi ardente, la cause sacrée de la concience souveraine et libre ? HENRI GELIN.

SÉANCES DU COMITÉ

13 *mars* 1894

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler; MM. Bonet-Maury, Douen, Franklin, Frossard, Lods, Puaux, Raynaud, Read, Réville et Weiss. MM. W. Martin et J. Gaufrès se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire expose le contenu du *Bulletin* du 15 mars et communique une lettre de la *Société d'Histoire Vaudoise* qui demande le prêt de quelques manuscrits du fonds Muston. En raison des liens de confraternité qui nous unissent à cette Société et sans que ce fait puisse à l'avenir être invoqué comme un précédent, cette requête est accordée, et le secrétaire chargé des voies et moyens les plus

propres à garantir la conservation et le retour de ces papiers.

M. Weiss dépose ensuite sur le bureau un gros lot de papiers dont le consistoire de Celles (Deux-Sèvres) fait don à la Société. Ce sont les *papiers de Gobineau*, l'un des pasteurs du désert en Poitou au XVIIIe siècle. Ce don est reçu avec reconnaissance, ainsi que celui de l'*Histoire manuscrite des Églises réformées de la Vienne* au XIXe siècle, par feu M. Souché, pasteur à Lusignan, transmise par son neveu, et par M. le pasteur Maillard, de Pamproux.

Un long entretien s'engage sur le programme de l'assemblée générale, et sur les projections de vues de l'ancien Paris, de portraits, fac-similés, etc., ayant trait à la *Réforme à Paris sous François Ier*, dont le secrétaire compte accompagner la conférence que M. le président lui a demandée. Il explique que M. Hoffbauer a bien voulu se charger des reconstitutions topographiques et que, sauf deux ou trois portraits, tout ce qui sera montré sera absolument inédit. M. F. Puaux, estimant que cette conférence sera suffisante pour remplir la séance, retire l'offre qu'il avait faite et qui est mentionnée au dernier procès-verbal.

La séance s'achève sur une communication de M. Ch. Frossard, sur les papiers de la famille de Gassion qu'il a récemment découverts en Béarn et relatifs à cette famille et à celles des Grammont, de la Force, etc.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans le dernier numéro, l'Assemblée générale de la Société aura lieu le *jeudi* 19 *avril* 1894, *à* 8 *heures* 1/4 *du soir*, au temple de l'Oratoire, 147, rue Saint-Honoré. Voici l'*ordre du jour* de cette séance, à laquelle tous nos amis sont cordialement invités :

1. **Psaume XXV** chanté par le chœur et par l'assemblée.
2. **Invocation.**
3. **Rapport** de M. le Baron F. de Schickler, président de la Société.
4. **Choral de Luther** chanté par le chœur et par l'assemblée.
5. **Paris et la Réforme sous François Ier** (1520-1547). Conférence *accompagnée de projections lumineuses* par M. N. Weiss, secrétaire de la Société, avec le concours de MM. E. Hoffbauer et E. Maury. (Vues et portraits inédits et contemporains de l'*Abbaye Saint-Germain-des-prés*, du *Pré-aux-clercs*, du *Parvis Notre-Dame*, avec l'amende honorable de Jacques Panvan, des *Collèges Montaigu et Fortet* et de l'*Abbaye Sainte-Geneviève*, de la *Place de Grève* avec le supplice de Louis de Berquin; — de *Lefèvre d'Etaples*, *Louise de Savoie*, *Luther*, *François Ier*, *Marguerite d'Angoulême*, *G. Farel*, *F. Vatable*, *G. Budé*, *J. Calvin*, *R. Estienne*, *Clément Marot*, etc., etc.)
6. **Psaume 118** chanté par le chœur et par l'assemblée.
7. **Oraison dominicale.**

Le Gérant : Fischbacher.

4777. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

H. DANNREUTHER. — **Un Janséniste à Saint-Mihiel en 1650**, *le chanoine Bayon, de la congrégation de Notre-Sauveur*, une brochure de 18 pages in-8°, Nancy, Berger-Levrault (1894).

LE COMMANDANT DE COYNART. — **L'année 1652 et la bataille de Dreux**, étude historique et militaire, extraits divers, édition ornée de six planches photographiques, une brochure de 48 pages in-8°, Paris, Firmin-Didot, 1894.

Dr THEODOR SCHOTT. — **Die Kirche der Wüste 1715 bis 1787**, Das Wiederaufleben des französischen Protestantismus in achtzehnten Jahrhundert (*l'Église du Désert*). Une brochure de 216 pages in-8°, formant les nos 43 et 44 des *Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*. Halle, Max Niemeyer, 1893.

R. HOLLARD. — **Obsèques de Hippolyte Taine** de l'Académie française, célébrées au temple de l'Oratoire à Paris, le mercredi 8 mars 1893, discours. Une brochure de 8 pages in-4°, imprimerie Larousse.

HENRI BOUCHOT. — **Les Clouet et Corneille de Lyon**, un volume de 66 pages in-4° accompagné de 37 gravures (dont un portrait de l'amiral Coligny), Paris, librairie de l'Art, 1892.

HENRY HAVARD. — **Les Boulle**, un volume de 94 pages in-4°, accompagné de 40 gravures. Paris, librairie de l'Art, L. Allison et Cie, 1893.

D. C. DEVIC ET D. I. VAISSÈTE. — **Histoire générale du Languedoc**, tome XV renfermant le *Recueil des Inscriptions antiques de la province de Languedoc*, préparé par Edw. Barry et Eug. Germer-Durand, publié par MM. A. Lebègue, F. Germer-Durand et A. Allmer, un vol. in-4° de XIV-1251 pages, Toulouse, Ed. Privat 1894.

JEAN JALLA. — **Les Pasteurs des Vallées** depuis l'Institution du culte public jusqu'à nos jours, une brochure de 18 pages in-16, Torre Pellice, tipographia Besson, 1892.

G. BAUM, E. CUNITZ, E. REUSS. — **Ioannis Calvini Opera quæ supersunt omnia volumen L** (continens *Commentarius in epistolam secundam ad Corinthios, Commentarius in epistolam ad Galatàs*; *Sermons sur l'épître aux Galates*, 1 à XXXIII), un volume in-4° de 696 colonnes, publié par M. A. Erichson. Brunsvigae, apud C. A. Schwetschke et filium, 1893.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1894

4777. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.